

LE DEVOIR

il fait un temps à hurler de soleil / la pluie dans la ruelle penche la tête Jacques Brault, «Louanges» 1965

VOL. LXXXIX - N° 162

MONTREAL, LE MERCREDI 22 JUILLET 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le fisc en chasse

L'opération qui a permis au fisc de dépister 60 médecins qui doivent un million en impôts impayés semble à première vue justifier l'attribution au ministère du Revenu, par la loi 32, de pouvoirs très étendus en matière de cueillette de renseignements personnels. Il n'en est rien.

Il y a tout juste deux ans, l'Assemblée nationale adoptait sur division et en pleine nuit la loi 32. Cette loi attribuait au fisc le pouvoir d'obtenir de n'importe quel ministère et de n'importe quel organisme public, y compris les municipalités et les écoles, n'importe quel fichier de renseignements personnels concernant des citoyens québécois pour l'application de lois fiscales.

Un rapport déposé en juin montre que le recours à ces pouvoirs a commencé à donner des résultats. En comparant ses propres dossiers avec ceux de la Régie de l'assurance-maladie, le fisc a repéré des médecins qui reçoivent des honoraires professionnels mais ne produisent aucune déclaration de revenu. Le ministère a aussi découvert que 25 000 personnes résidant en zone frontalière détiennent une carte d'assurance-maladie du Québec mais n'ont pas signalé leur existence au fisc depuis 1994.

Ces faits ont une signification importante. Ils ont permis au Revenu d'émettre des avis de cotisation d'une valeur d'un million de dollars jusqu'à présent pour des impôts impayés par des médecins. De même, on peut se demander si certaines personnes qui détiennent une carte-soleil ont bel et bien le droit d'en posséder une. Vivent-elles seulement ici?

Cependant, l'avis publié en juin par la Commission d'accès à l'information indique que le fisc aurait fort bien pu obtenir ces informations sans pour autant que la loi 32 soit adoptée.

La CAI constate qu'une bonne partie des fichiers obtenus par le fisc contiennent des renseignements que le MRQ aurait dû obtenir normalement, en vertu des lois fiscales, soit directement des contribuables, soit par des organismes concernés. Dans le cas des médecins, par exemple, le MRQ aurait pu proposer un amendement à la loi stipulant que la Régie de l'assurance-maladie devrait, dorénavant, émettre des relevés d'honoraires et en transmettre une copie au fisc, comme le font tous les employeurs du Québec pour leurs salariés.

En d'autres termes, il n'était pas nécessaire de doter le ministère du Revenu de pouvoirs aussi étendus que ceux prévus à la loi 32, et qui mettent en péril l'équilibre proposé par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il aurait suffi, et il aurait été préférable, dans de nombreux cas, de modifier les lois fiscales pour préciser le type de renseignements personnels que certains ministères auraient dû transmettre au ministère du Revenu. C'est d'ailleurs ce que la CAI propose au ministère de faire dans les meilleurs délais afin de réduire l'ampleur de la cueillette de renseignements.

La même remarque vaut pour les fichiers de référence (comme le fichier d'adresses de la Régie de l'assurance-maladie) obtenus par le fisc. Ces fichiers auraient pu être communiqués au ministère du Revenu par le truchement d'ententes spécifiques. Une entente a été conclue entre la RAMQ et le Directeur général des élections, en 1995, pour que le fichier d'adresses de la RAMQ serve à dresser la liste électorale. Le législateur aurait fort bien pu approuver une entente similaire avec le fisc pour décèler des contribuables délinquants.

La CAI constate d'ailleurs que, si l'on exclut les informations relatives aux entreprises, «la cueillette de renseignements personnels est plus restreinte que le laissait supposer la loi 32».

La ministre déléguée au Revenu, Rita Dionne-Marsolais, soutient que ses fonctionnaires ont pris soin d'utiliser les pouvoirs que confère la loi 32 «avec prudence». Elle vient également d'annoncer que le délai de conservation des données reçues des autres organismes et ministères sera limité à trois ans. A elle seule, dit-elle, cette décision «nous éloigne de la crainte de la création d'un mégafichier permanent».

Ces constatations militeraient-elles en faveur de l'abrogation de cette loi qui confère au fisc des pouvoirs très étendus et son remplacement par des mesures particulières? D'autant plus que le ministère reconnaît lui-même dans son rapport que «l'impact ou le résultat de l'exploitation des extraits de banques de données s'avère difficilement mesurable». Et que la CAI indique dans son avis qu'elle «n'a pas encore tous les éléments pour bien saisir l'utilité réelle de toute cette cueillette d'informations et évaluer le véritable impact de ces couplages sur la vie privée des contribuables».

Mme Dionne-Marsolais n'est pas prête à tirer cette conclusion. «La loi 32, dit-elle, nous a permis de voir quelles sont les informations qui nous sont le plus utiles. Mais notre expérience est encore trop jeune, et le phénomène de l'évasion fiscale, même si nous avons réussi à en réduire la portée, encore trop important, pour dire que la loi 32 n'est plus utile.»



MÉTÉO

Montréal Ennuagement. Ensoleillé puis ciel variable.
Max: 29 Min: 21
Québec Ensoleillé puis ciel variable.
Max: 28 Min: 18
Détails, page B 6

INDEX

Agenda B 6 Idées A 7
Annonces B 4 Le monde A 5
Avis publics B 6 Les sports B 5
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 1 Mots croisés B 6
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com

MONTREAL

Jean Coutu réclame un sursis de deux ans sur le tabac, page A 3



LES ACTUALITÉS

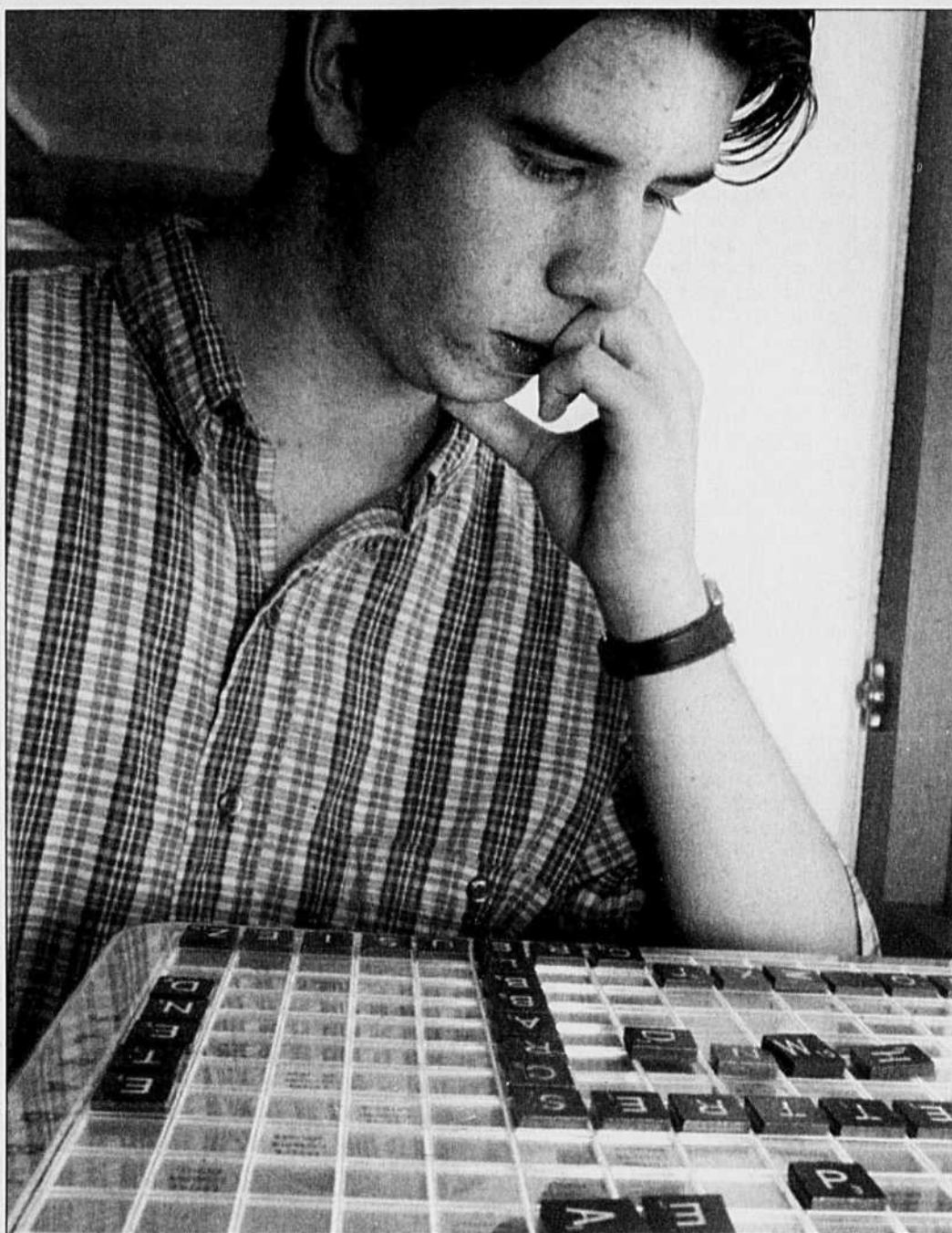
Les Québécois ont gagné 24 heures de libération fiscale, page A 4

ÉCONOMIE

Le dollar canadien, moins bon que «la piasse à Lévesque», B 1



Enretus



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les sept lettres qui apparaissent au-dessus de cette photo ne poseraient aucune difficulté à Guillaume Fortin, champion mondial junior au Scrabble. Il les placerait toutes et récolterait un boni de 50 points. En feriez-vous autant? La réponse en page A 8.

Champion du monde de Scrabble à 17 ans

Jouer avec Guillaume, «c'est pas intéressant»

Guillaume Fortin va défendre son titre à Bruxelles la semaine prochaine

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Hier, Guillaume Fortin, champion mondial junior de Scrabble, a passé l'une des épreuves les plus exigeantes depuis qu'il est en compétition: il a donné une dizaine d'entrevues aux médias de Montréal. «Ici, c'est pas trop pire. Mais la télé, ça c'est stressant!»

Evidemment, le premier champion mondial junior québécois se sent beaucoup mieux devant une planche de jeu quadrillée, en tripotant les lettres de bois bien connues, malgré la pression de la compétition, le tic-tac du cadran qui res-

treint son temps de décision et, bientôt, son prestigieux titre à défendre à Bruxelles. A la fin du mois, il s'envolera pour la Belgique pour participer aux 27^es Championnats du monde de Scrabble francophone du 1^{er} au 7 août. Il y retrouvera des centaines de scrabbleurs venus des douze fédérations des autres pays, dont la France, la Suisse, le Luxembourg, le Zaïre, le Sénégal, le Cameroun, la Guadeloupe...

A 17 ans, le timide jeune homme, qui entreprendra en septembre des études en sciences pures au cégep, jongle avec les lettres et les mots depuis maintenant six ans. Guillaume Fortin

VOIR PAGE A 8: SCRABBLE

Rapport sur l'avenir de la SAQ

La SAQ devrait s'associer au secteur privé

L'usine d'embouteillage serait détachée de la Société

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec endosse totalement les deux recommandations contenues dans le rapport présenté hier sur l'avenir de la Société des alcools du Québec (SAQ) par un groupe de travail qui avait commencé sa réflexion il y a 15 mois sous la direction de l'ancien président Jocelyn Tremblay. Gaétan Frigon, le nouveau président, a remis le document au gouvernement et promet de faire tous les efforts pour y donner suite dans les meilleurs délais, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Bernard Landry, ministre d'Etat de l'Economie et des Finances, n'avait pas encore quitté la salle de la conférence de presse qu'il se trouvait face à face avec une batterie de dirigeants syndicaux représentant les employés de la SAQ, qui voient dans ce rapport une porte ouverte vers la privatisation de cette société d'Etat.

VOIR PAGE A 8: SAQ

Autorisée le 16 juillet aux USA

Le retour de la thalidomide

Des victimes craignent un marché noir avec les États-Unis

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Randolph Warren, président de l'Association canadienne des victimes de la thalidomide, se souviendra toute sa vie de jeudi dernier, le 16 juillet 1998: la vente du médicament, qui avait causé la naissance, dans les années 60, de bébés horriblement malformés, a été autorisée aux États-Unis. «Ça été un jour sombre, dit M. Warren, 37 ans, né avec les mains déformées et les pieds directement fixés au tronc. Et maintenant, nous avons très peur de ce qui va se produire au Canada.» Les victimes de la thalidomide, étonnamment, souhaitent d'abord une chose: qu'elle puisse être autorisée ici sans tarder. «On est forcés d'adopter un tel point de vue, plutôt que de voir naître un marché noir avec les États-Unis», dit Mercedes Benegbi, présidente de l'Association pour le Québec, qui compte près de la moitié des victimes nord-américaines.

Ce n'est qu'un des cruels paradoxes qui entourent l'histoire de la thalidomide, qui, après avoir causé, dans les années 60, une des plus horribles tragédies de l'histoire pharmaceutique, se réincarne en médicament quasi miraculeux. Reconnue désormais pour guérir un type de lèpre

VOIR PAGE A 8: THALIDOMIDE

«Dites au monde que nous sommes en train de disparaître...»

Les populations du Sud-Soudan sont les otages d'une guerre qui les dépasse et qui les broie

PIERRE HAZAN
LIBÉRATION

Bahr el-Ghazal, Sud-Soudan — C'était il y a un an seulement. «L'estomac de Mauong Agoth Malok a explosé. Il était à l'agonie, il voulait encore boire un verre de lait», raconte Arop, sur un ton admiratif. Dans le Bahr el-Ghazal, le «pays des gazelles», la compétition était traditionnellement féroce dans les tribus dinkas pour déterminer qui était le plus grand buveur de lait. Chez ses pasteurs semi-nomades, restés assez isolés du monde, chaque clan avait son champion de la taille d'un lutteur de sumo, symbole de la puissance du groupe. En signe d'honneur, Mauong Agoth Malok a été enterré avec de la bouse de vache au campement de Palbok. C'était en juillet 1997,

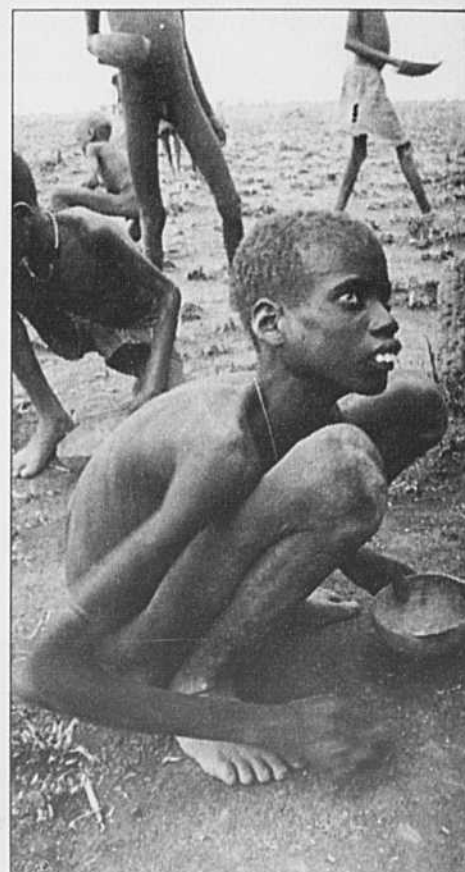
lorsque les Dinkas dans le Bahr el-Ghazal avaient encore suffisamment de force pour enterrer leurs morts dignement.

Cette année, il n'y a pas eu de concours. La famine, aggravée par l'état de guerre, est trop forte. Désormais, les cadavres sont souvent jetés dans le bush. Le docteur Abura de Médecins sans frontières (MSF), qui gère l'hôpital de brousse de Marial-Lou, estime que depuis le début de 1998 «entre 50 000 et 100 000 personnes sont mortes de malnutrition». Vaste fourchette. Les Nations unies affirment que deux millions et demi de personnes au Soudan sont confrontées à la famine et que 380 000 d'entre elles se trouvent déjà dans un état critique.

Le ciel et la guerre se sont déchainés contre les Dinkas. Trois années sans pluie, ni récolte, ont vidé les dernières réserves. À la sécheresse se sont ajoutés les

méfais de l'homme. Depuis 1983, un conflit sans merci déchire le Soudan. Le régime islamiste installé à Karthoum veut mater la guérilla du Sud, chrétien et animiste, emmenée par l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). C'est une sale guerre presque oubliée du monde dans un pays cinq fois plus grand que la France. Une guerre où des Antonov larguent leur cargaison de bombes sur des populations civiles et des tribus arabes font des razzias sorties de la nuit des temps pour piller les toukous, les cases, et pour s'emparer d'esclaves noirs. C'est une guerre où les belligérants utilisent l'arme de la famine au gré de leur besoin et où la communauté internationale laisse faire, trop indifférente, ou encore trop traumatisée par le fiasco somalien.

VOIR PAGE A 8: SOUDAN



ARCHIVES LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Creusage du chenal entre Montréal et Cap à la Roche

Le débat atterrit devant les tribunaux

Le débat entourant le creusage de 30 centimètres additionnels du chenal maritime entre Montréal et Cap à la Roche s'est transporté dans l'arène juridique. Cinq groupes environnementaux, inquiets des conséquences désastreuses qu'aura l'approfondissement du canal, ont demandé à la Cour fédérale hier en fin de journée de revoir la décision de la ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart, de ne pas ordonner de consultation publique sur ce projet.

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Ces cinq groupes, ce sont Stratégies Saint-Laurent, la Société pour vaincre la pollution (SVP), Great Lakes United, la Société d'aménagement de la baie Lavallière et le comité ZIP du lac Saint-Pierre. Ils ont conjointement déposé en fin de journée lundi une demande de contrôle judiciaire pour solliciter auprès de la Cour fédérale une révision de la décision de la ministre titulaire de l'Environnement Canada, Christine Stewart, de ne pas tenir de commission environnementale sur les impacts qu'aurait le creusage de 30 centimètres additionnels du chenal maritime entre Montréal et Cap à la Roche, en amont de Québec.

«L'article 28 de la loi permet à la ministre, rappelle le document de la demande, de faire procéder à un tel examen, lorsqu'elle est d'opinion que le projet peut avoir des impacts environnementaux négatifs ou qu'il soulève des préoccupations importantes du public.» Si une telle commission était mise sur pied, comme le réclament les demandeurs, des commissaires indépendants nommés auraient le pouvoir d'enquêter et de se prononcer sur les impacts environnementaux du creusage. Le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, a d'ailleurs demandé à plusieurs reprises la tenue de cette commission.

«La ministre dit que Pêches et Océans Canada a déjà effectué une étude d'impact, ce qui est vrai, explique Daniel Green, président de SVP. Mais on perçoit que la garde côtière, qui fait partie de Pêches et Océans Canada, veut que le projet aille de l'avant pour éviter les sueurs froides qu'un bateau



Christine Stewart

ne touche le fond. Pêches et Océans Canada n'a pas l'indépendance pour faire l'évaluation du projet.»

Les audiences ne devraient pas être tenues avant janvier ou février 1999 alors que le début des travaux est prévu pour la mi-septembre. En théorie, cette demande de contrôle judiciaire ne force pas la Société du port de Montréal, le promoteur du projet de creusage, à suspendre les travaux jusqu'à cette date. Mais en pratique, la détermination des cinq groupes fera en sorte qu'ils ne se laisseront pas placer devant un fait accompli.

Advenant que les travaux soient entamés malgré les démarches judiciaires, une requête en injonction interlocutoire sera déposée, a indiqué M. Green. Il a été impossible de joindre hier la Société du port de Montréal tout comme le cabinet de la ministre Stewart.

L'action de Stratégies Saint-Laurent

et du comité ZIP du lac Saint-Pierre est d'autant plus exceptionnelle que ces deux organismes sont subventionnés par Ottawa pour impliquer riverains, industriels et écologistes d'une même zone dans le processus d'intervention concernant le fleuve Saint-Laurent. Mais certains craignent justement que cette action en justice ne mette en danger la pérennité de cette subvention.

«Notre expérience, c'est que le gouvernement fédéral se venge quand les groupes contestent ses décisions devant les tribunaux», a prétendu M. Green, dont le groupe SVP n'a plus jamais été capable d'obtenir de subventions fédérales après avoir intenté de pareilles procédures. Des événements que M. Green n'hésite pas à mettre en relation. «Il faudrait que la ministre Stewart se prononce et dise publiquement que Stratégies Saint-Laurent ne devrait pas craindre une coupure de subvention à la suite de cette demande.»

Le chenal maritime du Saint-Laurent mesure 200 mètres de largeur et 11 mètres de profondeur. Le creusage de 30 centimètres additionnels, qui impliquerait le dragage de 200 000 à 300 000 mètres cubes de sol, permettrait aux armateurs de remplir davantage leurs navires et ainsi d'empêcher près d'un quart de million de dollars supplémentaires par voyage.

Or Stratégies Saint-Laurent et les quatre autres groupes craignent que le creusage n'augmente l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent, mette en suspension dans l'eau des sédiments contaminés aux endroits dragués et n'affecte l'habitat des poissons. Plus important peut-être, ils craignent que l'engouffrement d'un volume supplémentaire d'eau du fleuve dans le chenal n'affecte à long terme les écosystèmes littoraux. D'ailleurs, selon les études émanant d'Environnement Canada, 50 % du débit du fleuve Saint-Laurent pourrait s'évaporer au cours du prochain siècle en raison de l'effet de serre. Et puisque le chenal engloutit déjà 50 % du débit du fleuve, on craint que le visage du majestueux bras de mer ne soit modifié à jamais.



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

Les quelque 400 techniciens ambulanciers ont quitté hier les bureaux du ministère du Revenu à Québec.

Les techniciens ambulanciers mettent fin à leur siège de 24 heures

Les négociations reprennent

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Après 24 heures de siège, les quelque 400 techniciens ambulanciers ont quitté les bureaux du ministère du Revenu à Québec hier après-midi. Les négociations entre les représentants du Regroupement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) et ceux du Comité patronal concernant la majoration de l'échelle salariale des techniciens ambulanciers ont donc pu reprendre en fin de journée à Québec en présence de Maurice Charlebois, du Conseil du trésor.

La rencontre a eu pour objet l'étude de la contre-proposition déposée lundi soir par la partie syndicale contenant une augmentation salariale de 7,5 %, représentant un débours additionnel de

10 millions de dollars pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit moins que le 8,5 % qu'elle réclame depuis le début du conflit. Cette offre venait répondre à la proposition patronale déposée la semaine dernière accordant une hausse salariale de 4,6 %, pour une dépense supplémentaire de 6,1 millions.

«Les techniciens ambulanciers choisissent les moyens de pression qu'ils veulent, mais [l'occupation des locaux du ministère du Revenu] était un peu disproportionnée et rapide, a commenté Dominique Drouin, porte-parole du Comité patronal. Pour négocier autour d'une table, il fallait que les gens quittent les locaux. C'est beaucoup plus favorable de négocier dans une ambiance détendue.»

Au moment de mettre sous presse, l'issue des négociations n'était pas encore connue. Dans le cadre du renou-

vellement de leur convention collective, les techniciens ambulanciers réclament que soit réinstaurée l'échelle Marois, du nom de l'arbitre Pierre Marois, adoptée en 1985 puis abandonnée en 1991, d'où le présent litige.

La décision arbitrale indiquait que, compte tenu de la nature de leurs tâches et de leurs responsabilités, les techniciens ambulanciers se situaient, dans la hiérarchie du réseau de la santé, entre les infirmières auxiliaires et les infirmières diplômées et méritaient un salaire en conséquence.

Avec l'abandon de l'échelle Marois, le RETAQ estime que ses membres accusent un retard salarial de 8,5 %.

Leur échelle débute présentement à 13,69 \$ et plafonne à 19,10 \$, et ils réclament que ces limites soient haussées à 14,80 \$ et 20,54 \$ respectivement.

EN BREF

Un hydravion capote

Fitzroy Harbor, Ont. (PC) — Un groupe d'enfants a vécu des moments de terreur, hier, quand l'hydravion qui les ramenait à un camp d'été pour jeunes défavorisés du Québec s'est renversé à l'amerrissage, hier, sur la rivière des Outaouais, à l'ouest d'Ottawa. Aucun des huit passagers à bord de l'appareil, incluant six enfants et leur moniteur, n'a été blessé gravement. Une fillette a subi une légère coupure, et deux autres enfants ont été transportés à l'hôpital de Shawville, au Québec, pour y être gardés sous observation, a fait savoir un porte-parole de la Police provinciale de l'Ontario, l'agent David Young. Des témoins ont dit avoir vu l'appareil voler à basse altitude avant d'amerrir et de se renverser aussitôt dans une énorme gerbe d'eau. Des bateaux qui se trouvaient dans les parages se sont immédiatement dirigés vers l'avion pour recueillir les passagers. Selon ces témoins, dans les minutes qui ont suivi, une des portes de l'avion s'est ouverte et les passagers en sont sortis, portant tous un gilet de sauvetage. Les enfants paraissaient éternés, certains criaient ou pleuraient, ont-ils dit.

Lendemain d'un accident

Saint-Moïse (PC) — Trois des 15 personnes blessées dans l'accident d'autobus de Saint-Moïse étaient toujours dans un état critique mais stable, hier. Deux ou trois autres ont toutefois reçu leur congé de l'hôpital, a déclaré l'agent Claude Ross, de la Sûreté du Québec. L'accident, qui est survenu lundi matin sur une chaussée détrempée, sur la route 132, a fait un mort, une femme de 63 ans dont c'était le jour d'anniversaire. Selon la police, Gloria Apale, de Whiteside, dans l'Etat de New York, était parmi les huit personnes qui ont été éjectées du véhicule lors de l'accident. L'autobus transportait 16 personnes de la région de New York, en majorité des retraités âgés de 55 à 70 ans, quand son conducteur a perdu la maîtrise de son véhicule qui a terminé sa course dans un fossé après avoir fauché un poteau d'Hydro-Québec.

Curé toujours recherché

Pointe-Calumet (PC) — Les recherches se poursuivent pour retrouver le curé Laurent Leblanc, de Bonaventure, en Gaspésie, ainsi que Guy Ouellette, un résident de Deux-Montagnes, au nord-ouest de Montréal. Le curé Laurent Leblanc, disparu depuis vendredi dernier, aurait été aperçu dans la région de Saint-Hyacinthe, à l'est de Montréal. C'est une dame qui a averti les policiers en leur affirmant qu'elle avait vu l'homme au volant de sa voiture en direction de Montréal.

Entente de principe avec les médecins spécialistes

«Nous sommes très satisfaits»

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) a conclu, à propos des primes d'assurance-responsabilité, une entente de principe qui devrait être ratifiée prochainement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. «C'est un dossier important, et nous sommes très satisfaits», déclarait hier le D^r Pierre Gauthier, président de la FMSQ. Selon l'entente, le gouvernement versera, en 1999, 16 millions additionnels pour l'assurance-responsabilité des médecins spécialistes. Ce montant portera à 33 millions la contribution gouvernementale sur les 45 millions payés annuellement en assurance-responsabilité par les médecins spécialistes.

En décembre dernier, le gouvernement avait consenti, pour l'année 1998, une augmentation de cinq millions sur les 12 millions qu'il versait déjà annuellement. L'augmentation avait été jugée insuffisante par les médecins spécialistes. «Comme nous

sommes régis dans une enveloppe fermée, et que les primes augmentent d'année en année, la situation devenait intolérable pour nous», explique le D^r Gauthier. Les primes, destinées à assurer les spécialistes contre les poursuites en responsabilité en cas d'erreur médicale, pouvaient, souligne le D^r Gauthier, atteindre 29 000 \$ pour certaines spécialités telles la chirurgie cardiaque et l'obstétrique. «Nous avons fait une représentation intensive auprès du gouvernement», souligne Pierre Gauthier. Nous n'avons pas d'augmentation depuis cinq ans, et cela devenait un problème majeur. Les médecins spécialistes sont très mobiles, et il y en avait de plus en plus pour songer à aller ailleurs... Maintenant, la prime la plus haute à verser par un spécialiste sera de 4900 \$, ce qui nous place à un niveau comparable à celui de l'Ontario.»

Au cabinet du ministre de la Santé, Jean Rochon, on refuse de commenter l'entente jusqu'à ce qu'elle soit signée. «On s'attend à ce qu'elle soit paraphée demain ou après-demain», estime Jacques Pilote, adjoint à l'attaché de presse du ministre Rochon.

Financement de Bonjour Laval

«Ce n'est pas l'ELAN qui a payé ce journal-là»

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le chef de l'Équipe lavalloise nouvelle (ELAN), Daniel Lefebvre, a démenti hier les allégations voulant que les contributions versées par les membres de son parti en 1997 aient servi à financer le défunt hebdomadaire de son père, *Bonjour Laval*.

«Ce n'est pas l'ELAN qui a payé ce journal-là», a-t-il tranché hier.

La veille, l'agent officiel du Parti du ralliement officiel (PRO) du maire Vaillancourt a soutenu qu'un conseiller de l'ELAN, Michel Poirier, avait publiquement admis que l'hebdo avait été payé à même les contributions des membres de l'ELAN.

Pour une deuxième journée, le conseiller Poirier n'a pas rappelé *Le Devoir*. Le chef de l'ELAN s'est cependant porté à sa défense. «Quelle est cette folie-là?», s'est interrogé Daniel Lefebvre. [Michel Poirier] n'a jamais dit ça. M. Lefebvre, défait aux élections à la mairie de Laval en novembre dernier, a expliqué que son

parti avait conclu une entente en bonne et due forme avec l'hebdomadaire cofondé à quelques semaines du scrutin par son père, Claude U. Lefebvre. L'ELAN a fait publier une douzaine d'encarts publicitaires dans *Bonjour Laval* au coût approximatif de 50 000 \$. Ce débours figurera dans le rapport des dépenses électorales de l'ELAN, encore en chantier, assure M. Lefebvre. «C'est payé et déclaré dans nos dépenses», a-t-il déclaré.

Le Directeur général des élections (DGE) a émis l'autisme dernier de sérieuses réserves sur le contenu de *Bonjour Laval*, estimant que l'ELAN était constamment favorisé et que les candidats adverses étaient constamment défavorisés. Le DGE mène toujours une enquête sur l'hebdomadaire, qui a fermé ses portes en février. Il devra déterminer si *Bonjour Laval*, de par son contenu, constituait ou non une dépense électorale au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. «J'ai l'esprit bien tranquille», a commenté hier M. Lefebvre.



Cette enfant veut autre chose qu'un jeu vidéo.

Collectes de sang pour les prochains jours

Du 20 juillet au 24 juillet aux Galeries Terrebonne

Cour centrale, 1185, boulevard Moody
Objectif : 675 donneurs

Les 21, 22 et 23 juillet prochain à la Place Alexis-Nihon

3500, boulevard Maisonneuve
Objectif : 325 donneurs

Le 24 juillet, à Repentigny

Collecte des pompiers de la Rive-Nord
Lieu : Galeries Rive-Nord, mail central, 100, boulevard Brien, 10h00 à 20h30
Objectif : 500 donneurs

Info-Collecte

(514) 832-0873
1 800 343-SANG

Donnez du sang. Le plus beau des cadeaux.



Croix-Rouge
canadienne

LE DEVOIR MONTRÉAL

Planet Hollywood va se franciser

«On se donne toujours de quatre à six semaines pour mettre au point notre mode de fonctionnement»

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La nouvelle franchise montréalaise des restaurants Planet Hollywood s'est engagée hier à se conformer dans les meilleurs délais à toutes les exigences de la Charte québécoise de la langue française. L'entreprise appartenant à la chaîne américaine, qui a ouvert ses portes le 1^{er} juillet rue Sainte-Catherine coin McGill College, s'accorde de deux à trois semaines encore avant d'assurer à ses employés un environnement de travail en français. L'annonce fait suite à la publication, hier dans nos pages, d'un article rapportant le dépôt d'une plainte d'un des employés du restaurant à la Commission de protection de la langue française.

L'employé s'était dit choqué de voir que la formation du personnel, son évaluation, son encadrement et ses réunions quotidiennes ne se faisaient qu'en anglais. Il dénonçait par la même occasion que le logiciel de prise des commandes, les chèques de paie et les mémos internes ne soient également que dans la langue de l'oncle Sam. Quant aux services à la clientèle, il constatait, avec *Le Devoir*, que l'accueil, la prise des commandes et le service des plats se faisaient bien en français.

Comptant plus de 50 employés (elle en compte en fait plus de 200), l'entreprise est pourtant tenue par la loi d'assurer que l'ensemble de son fonctionnement ainsi que ses rapports avec ses fournisseurs et clients

se fassent en français. Toute contravention risquant d'entraîner des amendes allant de 400 \$ à 1700 \$ selon le cas.

Le directeur des ventes du restaurant, Yves Pelletier, a déclaré hier que son entreprise a toujours eu l'intention de se conformer aux règles en vigueur au Québec et que ses manquements ne sont présentement attribuables qu'à un manque de temps. «On se donne toujours de quatre à six semaines pour mettre au point notre mode de fonctionnement, a-t-il expliqué. Le processus de francisation a été engagé, mais on a d'abord voulu commencer par le service à la clientèle et le menu avant de passer à autre chose.»

La traduction du logiciel de facturation est d'ailleurs presque terminée, a-t-il assuré. Les chèques de paie seront imprimés en français dès cette semaine. Les réunions des employés, «où les questions en français ont toujours été permises», se tiendront dorénavant en français. Quant aux bandes-annonces, aux reportages et au jeu-questionnaire diffusés en continuité en anglais seulement sur de grands écrans, le restaurant n'entend pas pour le moment les faire traduire... à moins que ne l'exige l'Office de la langue française.

Il y a plus de 70 restaurants Planet Hollywood dans le monde, conclut Yves Pelletier, notamment au Mexique, en France, en Allemagne et en Russie, et l'adaptation s'est toujours faite avec succès. Il en sera de même à Montréal, a-t-il promis.

Jean Coutu veut un sursis de deux ans pour vendre du tabac

Les franchisés sont libres de leurs actions

Le Groupe Jean Coutu persiste dans la vente des produits du tabac en attendant de défendre son point de vue devant les tribunaux. Le groupe demande un sursis de deux ans avant de cesser la vente de cigarettes en pharmacie. L'ordre des pharmaciens juge pour sa part ce délai futile.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le Groupe Jean Coutu veut vendre des produits du tabac pour encore deux ans, défiant l'interdit de l'ordre des pharmaciens du Québec.

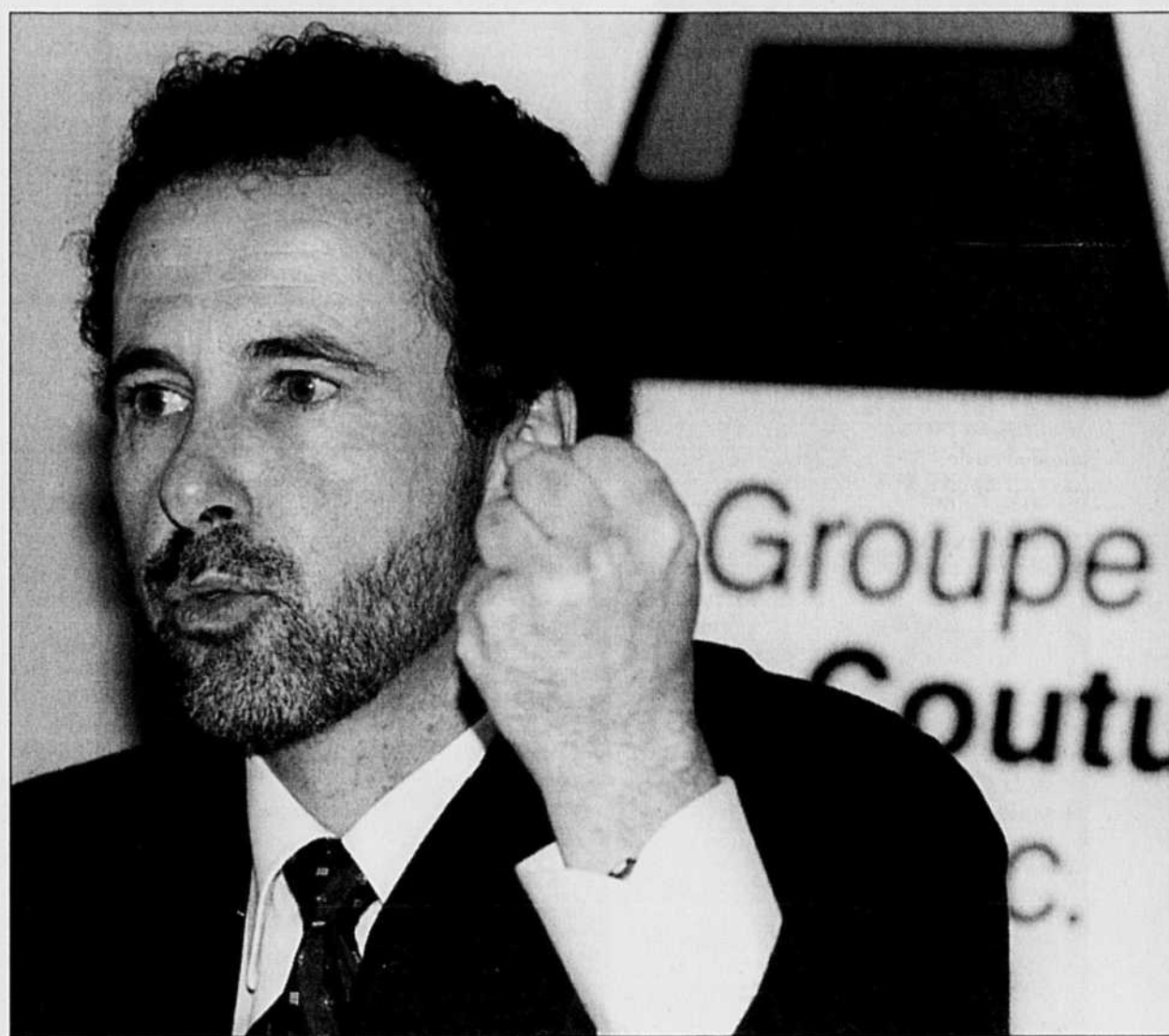
Le groupe a entrepris une requête en révision judiciaire qui doit être entendue en Cour supérieure les 3 et 4 août prochains. Il veut rendre invalide une décision du Tribunal des professions, qui a servi de base à l'ordre des pharmaciens pour interdire sans délai, le 22 juin dernier, la vente des produits du tabac dans toutes les pharmacies du Québec.

D'ici à ce que la Cour supérieure tranche, les pharmacies appartenant à l'homme d'affaires et pharmacien continueront de vendre des cigarettes. Les franchisés sont pour leur part libres de leurs actions. Au Saguenay, les pharmaciens possédant quatre franchises ont décidé à la mi-juillet de retirer les produits du tabac de leurs tablettes. Mais selon Richard Mayrand, vice-président aux activités professionnelles du Groupe Jean Coutu, ils songeraient à revenir sur leur décision pour des raisons économiques.

Richard Mayrand n'est pas du tout d'accord avec la décision prise par l'ordre des pharmaciens. Hier en conférence de presse, il a expliqué que la loi sur le tabac, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 17 juin dernier, permettait aux commerces adjacents de vendre des produits du tabac pour encore deux ans.

C'est ce délai dont veut bénéficier le Groupe Jean Coutu pour des motifs purement économiques. Le tabac représente des ventes annuelles de 28 millions pour les pharmacies Jean Coutu, soit une moyenne de 40 000 \$ par franchise. Les pertes brutes pour l'ensemble des succursales sont estimées à 1,5 million. Il risque d'y avoir des mises à pied si la transition est trop brutale, croit M. Mayrand.

Ce dernier a affirmé hier que les pharmacies du Groupe Jean Coutu



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Richard Mayrand, vice-président aux activités professionnelles du Groupe Jean Coutu.

avaient besoin de plus de temps pour se défaire de leur dépendance économique à l'égard des clopes. Elles devront trouver de nouvelles sources de revenus et réduire les dépenses en renégociant notamment des baux et des hypothèques.

Fait à souligner, les revenus du tabac sont empochés en totalité par les franchises, et non pas par le Groupe Coutu.

Faire la différence

M. Mayrand a assuré que les pharmacies du réseau retireraient les produits du tabac des tablettes à compter du 1^{er} octobre 2000, comme l'oblige la loi québécoise sur le tabac.

Si toutes les pharmacies devaient se plier aux exigences de l'ordre des pharmaciens dès aujourd'hui, a-t-il souligné, le nombre de points de vente de cigarettes à travers le Qué-

bec passerait de 30 000 à 29 300. Ce ne sont pas 700 pharmacies qui vont faire la différence dans la lutte contre le tabagisme, croit le porte-parole du Groupe Jean-Coutu. «Ce débat n'en est donc pas un de santé publique», en conclut M. Mayrand.

Le Tribunal des professions a pourtant estimé le 19 juin dernier que Jean Coutu a «exercé un commerce incompatible avec sa profession» en vendant des produits du tabac. Sur la base de ce jugement, l'ordre des pharmaciens ordonnait quelques jours plus tard aux pharmaciens de cesser immédiatement la vente des produits du tabac. M. Coutu doit comparaître personnellement devant le comité de discipline de l'ordre dans cette affaire.

Selon le Groupe Jean Coutu, l'article du Code des professions qui a justifié la décision du Tribunal des

professions est en violation avec la Charte québécoise des droits et libertés parce qu'il est imprécis. Le Groupe Jean Coutu estime également que le Tribunal des professions aurait dû tenir compte de la nouvelle loi sur le tabac et du délai de deux ans prévu.

De son côté, la présidente de l'ordre des pharmaciens, Janine Matte, ne s'est guère montrée impressionnée par les arguments du Groupe Coutu. La décision de l'ordre était dans l'air depuis 1994, a-t-elle dit. «Il est raisonnable de demander l'arrêt de la vente maintenant.»

Mme Matte se dit convaincue que la vente des produits du tabac est incompatible avec la profession de pharmacien. «Tu ne peux pas vendre des produits du tabac d'une main et des médicaments contre le tabagisme de l'autre.»

L'urgence de Maisonneuve-Rosemont sera rénovée pour réduire le temps d'attente

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

L'hôpital Maisonneuve-Rosemont entreprendra à compter du 27 juillet des travaux de rénovation majeurs de sa salle d'urgence en vue de réduire le temps d'attente de sa clientèle dite ambulatoire. Des travaux qui, combinés à une insuffisance d'urgentologues, paralyseront pour ainsi dire le service d'urgence pendant trois semaines.

Les travaux de rénovation se prolongeront jusqu'au 15 août à raison de 16 heures par jour tous les jours et coûteront 165 000 \$, une somme assumée par le Programme construction-santé de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

La section ambulatoire de l'urgence, accueillant les patients venus d'eux-mêmes et présentant des pathologies mineures, sera complètement rasée et reconstruite. Deux salles de triage des patients s'ajouteront pour un total de trois, une ouverture sera percée entre le poste des infirmières et la salle d'attente, et deux nouvelles pièces de traitement seront aménagées. On espère ainsi accélérer le triage, la consultation médicale et le traitement des cas légers, bref de réduire la durée de leur passage dans

l'établissement. Du même coup, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont entend ramener à deux heures le temps maximal qu'auront à attendre les patients avant d'être vus. Cette période varie présentement entre 30 minutes et sept heures.

Bien que l'urgence de l'hôpital demeure ouverte pendant les trois semaines que dureront les travaux, la direction invite les patients à se diriger vers d'autres centres offrant des services de première ligne. Quatre-vingts pour cent des cas se présentant à l'urgence de Maisonneuve-Rosemont, la plus importante au Québec, sont des cas ambulatoires ou légers, et c'est spécifiquement et uniquement l'aire de service les desservant qui sera touchée par les rénovations. Combiné au départ de quatre urgentologues, dont seulement deux ont été remplacés jusqu'à présent, l'attente risquera d'être très longue pour ceux qui s'entèteront à s'y rendre.

«L'impact pour la clientèle ambulatoire non urgente sera une période d'attente plus longue, a reconnu le Dr Pierre Masson, directeur des Services professionnels du centre hospitalier. Ça va être difficile. Je conviens que le terme «précaire» est approprié. L'urgence [de Maisonneuve-Rosemont] n'est pas en situation d'équilibre: elle est constamment à la limite de ses capaci-

tés de service. Pendant les travaux, nous serons encore plus vulnérables.»

En moyenne, l'urgence de Maisonneuve-Rosemont enregistre entre 200 et 210 inscriptions par jour. Toutefois, l'établissement a connu une journée exceptionnelle lundi, avec une pointe de 260 personnes. Un cas «anecdotique» selon le Dr Masson, qui indique qu'il y a habituellement moins de patients en été, d'où la décision de débiter les travaux en saison estivale.

Bien que la section de l'urgence recevant les patients arrivés par ambulance ne soit pas touchée par les travaux, seulement 80 % de l'achalandage habituel par ambulance sera reçu, soit les patients ayant déjà un dossier médical à Maisonneuve-Rosemont. Les autres cas, une douzaine environ, seront redirigés entre autres vers le CHUM, le Centre hospitalier Fleury,

et l'hôpital Jean-Talon. On assure que cette redistribution ne nécessitera pas de mesures particulières dans les établissements concernés.

Alors qu'il existe pour l'heure 34 places correctement aménagées à l'urgence de Maisonneuve-Rosemont avec une possibilité totale de près de 60 places en incluant les corridors, ce nombre sera réduit à 34 au total pendant les travaux, avec seulement 18 places correctement aménagées, réduisant ainsi la marge de manœuvre de l'urgence en cas de débordement.

«La clientèle sur civière se retrouvera dans un véritable chantier de construction, avec la poussière et le bruit. Nous avons pris des dispositions pour admettre les gens le plus rapidement possible dans l'hôpital pour que les séjours soient les plus courts possibles», a assuré le Dr Masson.

Les travaux sur le pont Victoria commencent lundi

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

C'était il y a six mois. Le Canadien National (CN) annonçait la fermeture imminente du pont Victoria à la circulation automobile... à moins d'une entente avec Ottawa pour le partage des coûts de réfection.

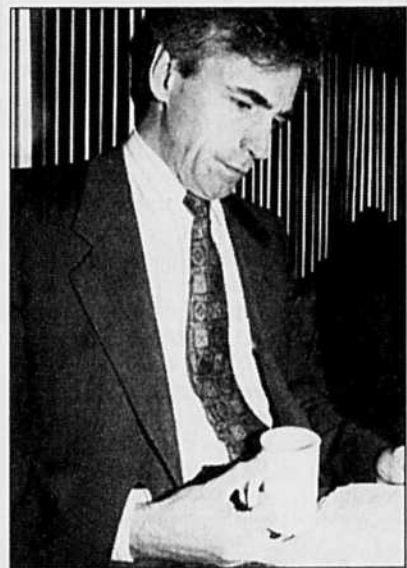
Hier, le CN a annoncé que les travaux sur la partie routière du pont débuteront lundi prochain. Le CN et le gouvernement fédéral assument à parts égales les coûts de 38 millions de dollars en vertu d'un accord intervenu en février dernier. En définitive, le pont n'aura été fermé que brièvement aux autobus et aux camions lourds.

Automobilistes, prenez note qu'à compter de lundi le pont sera ouvert à la circulation pendant les heures de pointe dans une seule direction à la fois. Ainsi, le matin (de 6h à 9h), les voitures en direction de Montréal rouleront sur les voies des deux côtés du pont. Durant ces trois heures, il

sera impossible pour un automobiliste en provenance de Montréal de se rendre sur la rive sud. En fin de journée (de 15h15 à 19h), ce sera le scénario inverse. Des voies seront ouvertes des deux côtés du pont en direction de Saint-Lambert. Impossible, donc, de faire le chemin de la rive sud à l'île de Montréal.

La première phase des travaux devrait être complétée à la fin du mois de novembre prochain. La consolidation des poutres principales est au menu. Ces poutres supportent les tabliers. La phase II des travaux se déroulera entre février et novembre des deux années suivantes, 1999 et 2000. L'ossature des tabliers du pont sera réparée et la chaussée en treillis métallique sera refaite presque en totalité. La circulation sera alors limitée à une seule voie.

Aucune fermeture complète du pont n'est prévue. Des informations sur l'allure des travaux sont disponibles en composant le (514) 399-8877.



ARCHIVES LE DEVOIR

Michel Pallascio

concentrer mes énergies à la scène scolaire et à travailler avec les membres de mon équipe à consolider les assises de l'organisation que je dirige», a fait savoir M. Pallascio dans son communiqué.

Ce dernier se dit convaincu que le RSC, détrôné par le Mouvement pour une école moderne et ouverte aux élections scolaires, «possède un programme politique qui correspond tout à fait aux attentes des parents des enfants qui fréquentent les écoles de Montréal». M. Pallascio, qui n'a pu être joint hier, dit vouloir consacrer plus de temps à sa famille et à sa profession d'avocat.

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

30 salles de bain en démonstration
Faut voir...

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél. 475-8492 • Internet: www.decor25.com



La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
Vouée à la promotion des intérêts du peuple québécois

Maison Ludger-Duvernay
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél.: 843-8851 Télécopieur: 844-6369

Le président, Monsieur Guy Bouthillier, et les membres du conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal présentent leurs condoléances à la famille d'ÉDOUARD BANTEY.

Esprit libre et patriote convaincu, il nous aura accompagnés sur les chemins de l'avenir.

Nos prix sont imbattables!
Comparez, vous serez convaincu!

La fameuse
célébration
annuelle
d'été
Économisez jusqu'à **60%**

Literie

Le plus grand choix de literie et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Wamsutta
CANNON
SHEFTEX

Dan River
Lawrence

Springmaid
MARTEX
Fieldcrest



Douillettes réversibles
Simple, double, grand
Toutes grandeurs **29⁹⁵**

Ensemble de
draps en percale
180 fils au pouce carré
Simple **16⁹⁵**

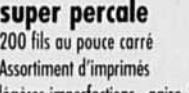
Couvre-matelas
« Easy fit » - simple **9⁹⁵**



SIMMONS
Beautyrest

Oreiller **7⁹⁵**
Oreiller de duvet blanc **24⁹⁵**

Taies d'oreiller en
super percale
200 fils au pouce carré
Assortiment d'imprimés
légères imperfections - paire **2⁹⁵**



Ensemble en percale
L'ensemble comprend
la douillette, les draps, le
volant et le(s) couvre-oreiller(s).
À partir de **69⁹⁵**

Matelas

Le plus grand choix de matelas
Sealy et Simmons aux plus bas prix!

Livraison gratuite • Installation gratuite
Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas
Retrait gratuit du vieux matelas

Plus de 100 styles!

ÉPARGNEZ
la TPS et
la TVQ

Le Charmeur de Sealy
Simple **99⁹⁵** ens. **199⁹⁵**
Double **149⁹⁵** ens. **289⁹⁵**
Grand **189⁹⁵** ens. **379⁹⁵**

Beautyrest Evasion de Simmons
Simple **189⁹⁵** ens. **329⁹⁵**
Double **249⁹⁵** ens. **399⁹⁵**
Grand **279⁹⁵** ens. **449⁹⁵**

ÉPARGNEZ LA TPS ET LA TVQ • OU NE PAYEZ RIEN AVANT UN AN
* Nous vous accordons une réduction de prix équivalente à la TPS et à la TVQ.
Détails en magasin

Lits en laiton et fer, tapis
et boutique pour bébé



La plus grande
sélection aux plus
bas prix garantis!
STATUS
lepine monique

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50%
sur la porcelaine, la verrerie,
la coutellerie, les batteries de cui-
sine et les articles-cadeaux!

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood • Villeroy & Boch
Noritake • Orrefors • Oneida • J.G. Durand
Kosta Boda • Lenox • Waterford • Demeyere • Lagostina
Rosenthal • et beaucoup plus!

ROYAL ALBERT Royal Doulton

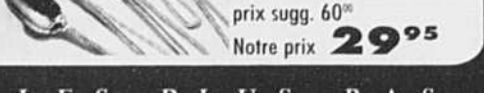
Bols à soupe **GRATUITS**
Sur les 20 meilleurs
motifs, dont...

Tennysen
Ens. 20 marc. (pour 4)
prix sugg. 1120⁰⁰
Notre prix **549⁰⁰**

4 bols à soupe gratuits! (valeur de 380\$)

Couverts

Économisez 50%
Battat Pearle
Ens. de 20 marc. Coutellerie inox 18/8
prix sugg. 60⁰⁰
Notre prix **29⁹⁵**



Édredons de duvet

Le plus grand choix d'édredons de duvet et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!



Édredons de duvet
d'oise blanche
Construction en cloisons 12 po
Simple **79⁹⁵**
Double **99⁹⁵**
Grand **109⁹⁵**
Très grand **149⁹⁵**

Bain

CANNON
MARTEX
STEVENS



ROYAL VELVET

Serviettes R.O.M.
Bain **9⁹⁵**
Essuie-main **6⁹⁵**
Débarbouillette **3⁹⁵**



Descentes de bain **5⁹⁵**
Débarbouillettes **99⁹⁵**
Essuie-mains **1⁹⁵**
Sièges rembourrés **9⁹⁵**
Sorties de bain en ratine **39⁹⁵**
Rideaux de douche en plastique variés **4⁹⁵**



Parures de fenêtres

Levolor
Holican
HunterDouglas



Jusqu'à 60%
de rabais
sur le prix suggéré

Service à domicile gratuit
331-5260

Stores horizontaux et verticaux
stores plissés • stores en bois • romains
tentures • dentelles • cantonnières bouf-
fantes • parures complexes
tissus et plus encore!

Articles maison

Économisez 52%
Ens. 4 marc.
Prix sugg. 210⁰⁰
99⁹⁵



Cuisinart
Mini-hachoir
29⁹⁵

Nappes

Nappes 3M Scotchguard
Choix de couleurs
52 po x 70 po et 60 po x 84 po
Notre prix **9⁹⁵**



Batteries de cuisine

TEFAL demeyere LE CREUSET
LAGOSTINA



Lagostina Milano • ens. 7 marc. garantis à vie.
Acier inoxydable de qualité exceptionnelle
avec solide base en cuire.
Prix sugg. 340⁰⁰ Notre prix **159⁹⁵**

Articles-cadeaux

Ensemble de bar 7 pièces
avec plateau plaqué argent
49⁹⁵



LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre
Rockland
341-7810

Place Portobello
Brossard
671-2202

Les Galeries
Laval
681-9090

Les Promenades
de la Cathédrale
282-9525



Nos prix sont imbattables!
Comparez, vous
serez convaincu!

CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même
marchandise ailleurs à plus
bas prix, nous respecterons
non seulement ce prix mais
nous vous accorderons un
rabais additionnel de 10%

• LES ACTUALITÉS •

Le jour de libération fiscale est arrivé 24 heures plus tôt

Les contribuables québécois ont commencé
à travailler pour eux-mêmes

Les contribuables québécois ont commencé à travailler à remplir leur propre poche, plutôt que celle des pouvoirs publics, un jour plus tôt cette année. Ils ont toutefois été les derniers à le faire au pays, certains de leurs compatriotes ayant accédé à ce droit 43 jours avant eux.

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Bonne nouvelle! Le jour de la libération du contribuable est arrivé un jour plus tôt cette année au Québec. Calculée chaque année par l'Institut Fraser, la date à partir de laquelle les revenus des contribuables cessent d'aller aux différents gouvernements pour rester dans leur poche est en effet arrivée au Québec cette année le 6 juillet plutôt que le 7 comme l'année dernière.

Moins bonne nouvelle, le Québec s'avère la dernière province canadienne à fêter l'arrivée de cette journée, la première ayant été Terre-Neuve le 24 mai, suivie de la Nouvelle-Écosse le 5 juin, du Nouveau-Brunswick le 9 juin, de l'Alberta le 13 juin, de l'Île-du-Prince-Édouard le 14 juin, du Manitoba le 22 juin, de l'Ontario le 26 juin, de la Colombie-Britannique le 28 juin et de la Saskatchewan le 2 juillet, pour une moyenne nationale se fixant autour du 27 juin.

Cette date arrivait au pays trois jours plus tôt que l'année dernière, pendant que l'Alberta la voyait arriver dix jours plus tôt, l'Ontario cinq jours plus tôt, la Nouvelle-Écosse quatre jours plus tôt et la Saskatchewan dix jours plus tard.

Au Québec, la divine journée de la libération fiscale est passée le 7 juin en 1991, au 17 juin en 1985 puis au 20 juin en 1992. En 1961, la première année que cette statistique a été calculée par l'Institut Fraser, la journée de libération fiscale canadienne était tombée 55 jours plus tôt que cette année, soit le 3 mai. En 1974, elle avait avancée au 8 juin. Très critique de la tendance des pouvoirs publics à alourdir un peu plus chaque année le fardeau fiscal des contribuables, l'organisme basé à Van-

couver, qui se fait le champion du libre marché, accueille avec plaisir mais prudence le renversement apparent de cette tendance.

Selon l'Institut Fraser, en effet, le recul de la journée de la libération fiscale repose présentement moins sur de véritables réductions d'impôt, à l'exception peut-être de l'Ontario, que sur l'évaluation plus serrée par les pouvoirs publics de leurs besoins fiscaux. Une telle pratique comporte le risque de corrections en fin d'exercice qui annuleraient les gains que l'on croit avoir réalisés.

La journée de libération fiscale est calculée à partir du rapport entre le revenu moyen des familles comptant deux membres ou plus et l'ensemble des impôts et taxes auxquels elles sont soumises, notamment l'impôt sur le re-

venu, les taxes à la consommation, les taxes résidentielles, l'impôt sur les profits, les taxes à l'importation et les tickets modérateurs.

Ainsi, selon l'Institut Fraser, le revenu annuel moyen des familles se situe cette année au Québec à 54 210 \$. Sur ce montant, 10 667 \$ devront aller à l'impôt sur le revenu, 5487 \$ iront à la sécurité sociale, au régime de pension et aux différentes taxes dans le domaine de la santé et 4492 \$ partiront en taxes sur la consommation, pour un total de 27 517 \$ de fardeau fiscal, soit 50,8 % du revenu brut. En guise de comparaison, le revenu moyen d'une famille ontarienne s'élèvera cette année à 67 060 \$, l'impôt sur le revenu à 11 783 \$ et l'ensemble du fardeau fiscal à 32 215 \$, soit 48 % du revenu brut.

La bonne performance des provinces maritimes, ainsi que dans une moindre mesure celle du Manitoba et de la Saskatchewan, s'expliquerait selon l'Institut Fraser en partie par la contribution des provinces riches (Alberta, Ontario et Colombie-Britannique) à leur économie à travers la politique fédérale de péréquation.

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE

	1981	1985	1992	1997	1998
Terre-Neuve	18 mai	9 mai	17 mai	26 mai	24 mai
Île-du-Prince-Édouard	6 mai	7 juin	20 mai	16 juin	14 juin
Nouvelle-Écosse	11 mai	17 mai	27 mai	9 juin	5 juin
Nouveau-Brunswick	6 mai	2 juin	27 mai	11 juin	9 juin
Québec	7 juin	17 juin	20 juin	7 juillet	6 juillet
Ontario	29 mai	26 mai	13 juin	1 ^{er} juillet	26 juin
Manitoba	17 mai	5 mai	31 mai	23 juin	22 juin
Saskatchewan	24 mai	17 mai	12 juin	22 juin	2 juillet
Alberta	30 mai	22 mai	7 juin	23 juin	13 juin
Colombie-Britannique	9 juin	16 juin	12 juin	29 juin	28 juin
Canada	30 mai	6 juin	13 juin	30 juin	27 juin

Source: The Fraser Institute, 1998

OSM: un médiateur est nommé

MARTIN BILODEAU
LE DEVOIR

Un médiateur a été nommé dans le conflit qui oppose l'Orchestre symphonique de Montréal à ses musiciens.

Denis Dupuis, aussi médiateur dans les litiges qui opposent la Guilde des musiciens et l'ADISQ, ainsi que le festival Nuits d'Afrique et l'Union des artistes, aura fort à faire pour concilier deux parties qui jusqu'ici sont à couteaux tirés, tant sur la question des salaires que sur celles des bénéfices et des semaines de travail.

Les premières retrouvailles à la table de négociation auront lieu mardi et

mercredi prochains, alors que M. Dupuis entendra les deux parties et tentera de leur faire enjambrer le fossé, ou plutôt en bâtissant un pont puisque les musiciens réclament une majoration salariale de 38%, à quoi la direction de l'OSM rétorque par une offre de 3% sur trois ans.

L'opposition signifiée par les représentants des musiciens concernant la nomination d'un médiateur dans ce dossier est vive: «On a le sentiment que la direction de l'OSM remet encore une fois les choses entre les mains des gouvernements alors que le dossier que nous avons défendu jusqu'à maintenant était consistant et documenté», explique Jean

Fortin, porte-parole de l'Association des musiciens de l'OSM. Celle-ci se pliera de bonne foi au processus, sachant néanmoins que le médiateur ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, et que son rapport comportera une série de recommandations dont on ne sait trop encore de quelles affinités elles témoignent.

Cela dit, les musiciens, qui ont consenti à des gels salariaux depuis six ans, entendent pour l'instant maintenir leurs moyens de pression, ceux-là mêmes qu'ils ont poussés à leur extrémité la semaine dernière en annulant le concert prévu mercredi à la basilique Notre-Dame.

Nouveaux fonds pour traquer les criminels de guerre

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral injectera 46,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour traduire en justice les personnes ayant commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, une décision qui a été bien accueillie par des groupes qui avaient critiqué la performance fédérale dans ce dossier par le passé.

Pour Irving Abella, un professeur d'histoire à l'université York à Toronto qui est aussi président du comité des crimes de guerre du Congrès juif canadien, il y a longtemps qu'une telle initiative aurait dû être prise.

«Je pense que le gouvernement canadien signale de façon très claire que le Canada ne pourra plus servir de refuge aux criminels de guerre», a-t-il commenté. Roger Clark, de la section canadienne d'Amnistie internationale, s'est dit satisfait de la volonté manifestée par le gouvernement canadien de traduire ces individus en justice.

Selon David Matas, de B'nai Brith, il s'agit d'une bonne nouvelle. Mais si de telles ressources avaient été fournies plus tôt, on aurait pu traduire en justice un nombre beaucoup plus élevé de criminels, ajoutait-il.

Le nouveau financement permettra au ministère de la Justice d'interdire des poursuites dans 14 nouveaux dossiers liés à la Deuxième Guerre mondiale, et au ministère de l'Immigration d'accroître sa capacité de

traiter les dossiers liés aux crimes de guerre contemporains. Le gouvernement a indiqué que l'argent lui permettra aussi d'assurer une meilleure coordination des efforts des enquêteurs, de ceux qui s'occupent de poursuites ou d'expulsions de criminels de guerre ou d'auteurs de crimes contre l'humanité. Le Canada a eu la réputation de manquer de conviction dans ses démarches pour retrouver et traduire en justice les criminels de guerre, surtout ceux de l'époque nazie.

L'injection de nouveaux fonds lui permet de réfuter ces allégations.

«Le Canada n'est pas un refuge pour les criminels de guerre», a déclaré le ministre de la Justice Anne McLellan, dans un communiqué. Les mesures prises par notre gouvernement depuis trois ans ont démontré clairement notre position.



Anne McLellan

Le Canada refuse d'accueillir huit prisonniers détenus en Israël

Ottawa (PC) — Le Canada refuse d'accepter à titre de réfugiés huit prisonniers actuellement détenus en Israël, a-t-on appris hier.

Il s'agit de ressortissants de pays du Moyen-Orient, que l'on considère comme des terroristes ou des espions. C'est le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés qui avait demandé au Canada d'étudier la possibilité de les accueillir.

La décision du Canada est basée sur «le fait que nous n'avons pas pu obtenir suffisamment d'information sur leur passé et les raisons pour lesquelles ils sont toujours détenus en Israël», a ex-

pliqué René Mercier, porte-parole du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le refus d'autres pays d'accepter certains des prisonniers a également pesé dans la balance, a précisé M. Mercier.

Il a refusé de donner des détails sur leur dossier en invoquant la confidentialité des demandes de statut de réfugié. Toutefois, le réseau de télévision CTV rapportait en mai dernier qu'il s'agirait de quatre présumés espions irakiens, de deux transfuges iraniens, dont un serait un pirate de l'air, et de deux transfuges syriens.

Les quatre Irakiens sont détenus

depuis quatre ans dans les prisons israéliennes, et Israël a refusé de les libérer en soutenant que ce sont des espions.

En 1995, 30 transfuges irakiens avaient été déclarés réfugiés politiques par le Haut-Commissariat. La Cour suprême israélienne avait par la suite ordonné la libération de 24 d'entre eux et maintenu, en attendant qu'on les déporte, la détention des six autres, dont les quatre refusés par le Canada, parce qu'ils sont considérés comme des espions. La possibilité que le Canada les accepte comme réfugiés avait semé la controverse au printemps dernier.

LE DEVOIR

LE MONDE

Etat de la réserve collective de sang		
Groupe sanguin		
+	A-	53%
	B+	52%
La Société canadienne de la Croix-Rouge Info-collecte: 832-0873		

Affaire Lockerbie

Londres et Washington seraient prêts à une concession

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Près de dix ans après l'attentat de Lockerbie (Ecosse), Washington et Londres sont prêts à faire une concession à la Libye pour que justice soit enfin rendue aux familles des 270 victimes.

Le gouvernement américain a indiqué hier qu'il envisageait de faire juger les deux Libyens accusés d'avoir organisé l'attentat par une cour écossaise siégeant dans un pays tiers comme les Pays-Bas. «C'est une des idées que nous pouvons étudier dans le but d'accélérer les choses», a déclaré aux journalistes le président Bill Clinton. Il a souligné cependant les difficultés juridiques et logistiques d'une telle solution.

A Londres, le Foreign Office s'est contenté de reconnaître que «différentes solutions étaient explorées» pour atteindre «l'objectif prioritaire [qui] est de pouvoir traduire ces gens en justice». Il a rappelé que «les familles des victimes ont suggéré que le procès ait lieu dans un pays tiers».

Le secrétaire d'Etat Madeleine Albright et le conseiller de Bill Clinton pour la sécurité nationale Sandy Berger en ont discuté par téléphone hier matin avec des membres américains de ces familles.

Le vol 103 de la compagnie américaine Pan Am, un Boeing 747, avait explosé en vol au-dessus du village écossais de Lockerbie le 21 décembre 1988, faisant 270 morts dont les 259 occupants de l'avion et onze habitants du village. Washington et Londres insistaient jusqu'ici pour que les deux suspects soient jugés aux Etats-Unis ou en Ecosse. La Libye a fini par accepter un procès dans un pays neutre ou devant une cour internationale, après avoir refusé dans un premier temps de livrer ses ressortissants à la justice.

Ce refus initial lui vaut d'être soumise depuis 1992 à des sanctions internationales (embargo aérien et sur les armes, gel des avoirs financiers). Le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé début juillet ces sanctions pour une nouvelle période de quatre mois.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont réaffirmé hier leur volonté de continuer à isoler la Libye tant qu'elle n'aura pas respecté les résolutions du Conseil.

Mais depuis le début de l'année, les deux pays perdaient des points face aux pays arabes, africains et non-alignés favorables à une levée des sanctions. Début juin, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait décidé unilatéralement, malgré les protestations de Washington, de lever partiellement l'embargo aérien.

Dans les faits, celui-ci était de moins en moins respecté. Le 9 juillet, le président égyptien Hosni Moubarak a été le premier dirigeant politique depuis 1992 à atterrir à Tripoli avec le feu vert de l'ONU. Quelques jours auparavant, les présidents du Tchad et du Niger, Idriss Deby et Ibrahim Baré Maïnassara, avaient carrément violé l'embargo, comme la Libye le fait régulièrement à l'occasion du pèlerinage musulman annuel de La Mecque ou des déplacements du colonel Kadhafi.

Sur le plan juridique aussi, Washington et Londres perdaient du terrain. Le 27 février dernier, la Cour internationale de justice de la Haye avait fait droit à la demande de Tripoli en se déclarant compétente pour examiner l'affaire de Lockerbie.

ÉTATS-UNIS

La droite part en guerre contre les gais

FRANCIS CURTA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les conservateurs américains ont lancé une nouvelle campagne contre l'homosexualité dont ils veulent faire un thème de campagne à l'approche des élections législatives de novembre. «Dieu exerce toute forme de péché sexuel, que ce soit les relations sexuelles avant le mariage, l'adultère, la prostitution ou l'homosexualité», affirment des encarts publicitaires dans plusieurs grands quotidiens nationaux.

Publiés à l'initiative d'une quinzaine de groupes religieux, ces encarts félicitent par ailleurs le leader de la majorité républicaine au Sénat, Trent Lott, pour avoir ouvertement critiqué les homosexuels, lors d'une interview télévisée, les comparant à des «alcooliques, déviants sexuels et kleptomanes». Son adjoint au Sénat, Don Nickles, a récemment qualifié leur comportement d'«immoral», et le leader de la majorité républicaine à la Chambre, Dick Army, estime que les homosexuels sont des «pêcheurs».

Le speaker républicain de la Chambre, Newt Gingrich, dont une sœur est lesbienne, a affirmé par le passé «qu'il serait fou de prétendre que les familles puissent être formées par autre chose que des couples hétérosexuels».

La réaction de la communauté homosexuelle ne s'est pas faite attendre et le *New York Times*, par exemple, publiait dimanche une pleine page publicitaire dans laquelle une famille du Minnesota, républicaine et chrétienne, défendait au nom de la liberté, le droit de leur fille d'être lesbienne.

«Margie, comme tous nos enfants, a droit à la dignité, au respect et à une chance d'avancer dans la vie», affirmaient Dave et Ruth Waterbury, représentés aux côtés de leur fille dans une photo de famille. «Personne ne peut prétendre avoir une relation exclusive avec Dieu. Et qui plus est, les désaccords religieux ne devraient jamais être utilisés pour justifier la discrimination», ajoutaient-ils.

Pour Candace Gingrich, 32 ans, demi-sœur de Newt et porte-parole des homosexuels au sein de la Campagne pour les droits de l'homme, l'offensive de la droite chrétienne a pour but de mobiliser les électeurs conservateurs à l'approche des élections législatives de novembre.

Candace n'a que peu de contacts avec son frère. «Je ne sais pas s'il est vraiment convaincu ou s'il s'agit seulement d'une prise de position politique», affirme-t-elle en parlant des critiques de Newt à l'encontre des homosexuels.

Winnie Stachelberg, directrice politique pour la Campagne pour les droits de l'homme, souligne que les républicains au Congrès, soucieux de donner des gages à leur base conservatrice, multiplient les initiatives anti-gaies.

Joe Hefley, un républicain du Colorado, devait soumettre cette semaine à la Chambre un amendement visant à rendre caduc un décret du président Bill Clinton qui interdit la discrimination à l'emploi contre les homosexuels au sein du gouvernement fédéral.

Comité des droits de l'homme de l'ONU

Une référence au terrorisme d'État choque Alger

L'Algérie défendait lundi et hier son dossier des droits de l'homme devant un comité de 18 experts chargés, à partir d'un rapport gouvernemental, de vérifier comment l'Algérie remplit ses obligations au regard du Pacte international sur les droits civils et politiques dont elle est signataire.

SERGE ROMENSKY
AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — Le chef de la délégation algérienne au Comité des droits de l'homme de l'ONU s'est dit «profondément choqué» hier à Genève par l'expression de «terrorisme d'État» employée à l'égard des forces de sécurité algériennes, durant la discussion en comité.

L'Algérie défendait lundi et hier son dossier des droits de l'homme devant un comité de 18 experts chargés, à partir d'un rapport gouvernemental, de vérifier comment l'Algérie remplit ses obligations au regard du Pacte international sur les droits civils et politiques dont elle est signataire.

Nombre de ces experts ont reproché à l'Algérie le caractère essentiellement juridique du rapport soumis au comité, et réclamé des précisions concrètes notamment sur les disparitions, la torture et les exécutions extra-judiciaires. Ils ont aussi regretté le caractère «trop général» des réponses de la délégation algérienne.

L'un des ces experts a estimé que «le terrorisme d'État ne pouvait être une réponse au terrorisme commis par des individus ou par des groupes de personnes qui s'opposent à l'État».

«J'ai été profondément choqué, je dois le dire avec franchise, lorsque j'ai entendu le mot «terrorisme d'État» face à un terrorisme criminel, celui du GIA», a répondu le chef de la délégation algérienne, l'ambassadeur Mohamed-Salah Dembri.

Dès la présentation du rapport algérien lundi, il avait insisté sur l'argument selon lequel la situation des droits de l'homme en Algérie découlait du terrorisme. M. Dembri a annoncé hier qu'une mission du Comité international de la

Croix-Rouge se rendrait en octobre en Algérie, où pour la première fois depuis 1992 le CICR pourra visiter des prisons. «Le programme arrêté avec le CICR comprendra certainement la visite de prisons, ce qui est une mission tout à fait classique et ne nous dérange absolument pas», a-t-il dit.

Plusieurs experts ont réclamé avec insistance des précisions sur le recours à la torture, s'appuyant sur le témoignage de personnes soignées dans des centres de réhabilitation en dehors de l'Algérie. Mais le rapport et la délégation algérienne n'ont parlé que de «dépassements» et affirmé que leurs auteurs connus avaient été poursuivis et punis.

L'argument du terrorisme comme principal ennemi des droits de l'homme en Algérie a été repris hier avec émotion, à propos des viols, par Fatima Zohra Karadja de l'Observatoire national des droits de l'homme, une ONG subventionnée par le gouvernement algérien.

«Les viols sont commis massivement par les terroristes», y compris sur des adolescentes de 12 ou 13 ans, et sont souvent suivis de mutilations ou d'égorgements «avec un raffinement dans le sadisme qu'on ne peut pas décrire», a-t-elle dit.

Alors que les disparitions se comptent en Algérie par centaines au minimum selon les organisations non-gouvernementales, la délégation algérienne a chiffré les «allégations» de disparitions à quelques dizaines seulement et affirmé que dans tous les cas où les autorités étaient saisies, des informations judiciaires étaient ouvertes. Certains des disparus ont tout simplement gagné les maquis islamistes, a ajouté la délégation algérienne. Lundi, des familles de disparus en Algérie avaient manifesté devant le Palais des nations à Genève et remis quelque 600 dossiers de cas individuels au groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées et involontaires.

Le contrôle des groupes d'auto-défense en Algérie a également fait l'objet de questions insistantes des experts, qui se sont notamment demandé si dans certains cas ces groupes ne s'étaient pas livrés à des vengeances.

Dans un «rapport alternatif», la Fédération internationale des droits de l'homme a affirmé que les forces anti-terroristes algériennes ont procédé à des exécutions de suspects et entrepris «des représailles collectives aveugles».

À la tête de l'Organisation mondiale de la santé

Mme Brundtland «tourne la page»

JACQUES BOYER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — L'ancien premier ministre norvégien, Gro Harlem Brundtland, a inauguré hier son mandat de cinq ans à la tête de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) par un renouvellement complet de la direction et en promettant une nouvelle éthique financière au sein d'un organisme décrié.

«Nous pouvons créer la différence. [...] Beaucoup de travail nous attend, un travail dur et important», a dit Mme Brundtland, 59 ans, dans un discours inaugural de 45 minutes au personnel, prononcé au siège de l'OMS à Genève.

L'organisation qui emploie 3500 personnes dans le monde pour un budget annuel de 900 millions de dollars a été critiquée pour le flou de ses priorités, un manque de transparence et une gestion douteuse pendant les dix ans de direction du Dr Hiroshi Nakajima.

«La page est tournée», a dit Mme Brundtland à la presse. Médecin de formation, premier ministre social-démocrate pendant dix ans, Mme Brundtland a été élue en mai directrice générale par l'assemblée annuelle de l'OMS. Sa candidature était notamment soutenue par les Etats-Unis et l'Union européenne qui souhaitent de profondes réformes.

Mme Brundtland a immédiatement annoncé la nomination d'une nouvelle direction de dix directeurs exécutifs. Ils remplacent l'équipe en place sous M. Nakajima, dont elle avait demandé le retrait avant même son entrée officielle en fonction.

La nouvelle direction compte six femmes et quatre hommes. Les six régions administratives de l'OMS dans le monde sont représentées. Cinq membres viennent de pays du Sud, cinq du Nord. La majorité sont extérieurs à l'OMS.

Sa première décision a été d'adopter un code de conduite demandant aux hauts responsables de l'OMS de révéler, et

abandonner, leurs éventuels intérêts financiers extérieurs s'ils affectent leur indépendance: actions, obligations, brevets et postes de direction dans le secteur privé.

«Il fallait clarifier et adopter des principes qui peuvent éviter le doute», a dit la nouvelle patronne de l'OMS. «Oui, il y aura des changements. Un changement d'orientation. Un changement dans la façon dont nous organisons notre travail. Un changement dans la façon dont nous agissons. Un changement dans la façon dont nous travaillons comme équipe», a-t-elle ajouté.

Elle a promis d'améliorer l'accès des enfants aux soins, de renforcer la lutte contre le SIDA dans le cadre du programme ONUSIDA des Nations unies, d'éradiquer la poliomyélite et de faire reculer les maladies mortelles comme le paludisme et la tuberculose. Mme Brundtland a déclaré vouloir aussi «aider les pays à relever des défis aussi divers que la menace due au tabac, le vieillissement rapide des populations et le fardeau trop souvent négligé que sont les maladies mentales».

Elle a confirmé qu'elle souhaitait l'interdiction de la publicité sur le tabac, notamment pour protéger les jeunes contre la promotion des cigarettes sur de nouveaux marchés au moment où les pays industrialisés luttent contre le tabagisme.

Sur le plan interne, les grands axes des réformes visent à plus d'unité dans une organisation dont les efforts sont éparpillés entre le siège, les six directions régionales et quelque 50 programmes. Une plus grande transparence a été réclamée, de même qu'une distribution plus claire des responsabilités et une lutte contre le bureaucratisme au profit de l'action et des résultats.

Sur le plan externe, Mme Brundtland a demandé une ouverture au reste des Nations unies notamment pour combattre la pauvreté. Enfin, elle a proné une ouverture à la société civile, au secteur privé et aux professions de santé et chercheurs.



Gro Harlem Brundtland

Les grandes puissances travaillent à un futur statut du Kosovo

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pristina — Les grandes puissances, confrontées à une nouvelle flambée de violence au Kosovo et au risque d'une extension de la crise dans les Balkans, travaillent à un futur statut d'autonomie de la province, tout en laissant ouverte l'éventualité d'actions militaires.

Sur le terrain, la direction des Albanais du Kosovo a affirmé que 34 Albanais avaient été tués ces derniers jours à Orahovac, une ville du sud-ouest du Kosovo.

Cette information, non confirmée par d'autres sources, intervenait deux jours après une série de violents combats sur la frontière avec l'Albanie entre les séparatistes et l'armée, qui ont fait au moins 110 morts.

Des experts des pays du Groupe de contact sur l'ex-Yugoslavie étaient réunis hier à Londres pour étudier les éléments d'un nouveau statut de la province, et la diplomatie américaine a fait savoir qu'elle travaillait sur de nouvelles «idées» pouvant conduire à «une autonomie accrue».

Le Kosovo, une province du sud de la Serbie dont 90 % de la population est albanaise, a été progressivement privé de son autonomie par le président yougoslave Slobodan Milosevic à partir de 1989. Les Albanais refusent l'autorité de Belgrade et revendiquent l'indépendance, une éventualité que le Groupe de

contact rejette. Une organisation séparatiste, l'Armée de libération du Kosovo (UCK), a émergé au cours des derniers mois et a pris le contrôle d'environ un tiers de la province.

Le ministère français des Affaires étrangères, qui a annoncé la réunion de Londres, n'a pas donné de détails sur les travaux en cours sur le statut.

Le Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie) avait adopté le 8 juillet une déclaration appelant à une cessation des hostilités et à la reprise des pourparlers sur le statut du Kosovo. Ce document prévoyait une contribution du Groupe de contact à la définition d'éléments du futur statut de la province.

Parallèlement, les pays du Groupe ont l'intention de soumettre au Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution appelant à la cessation des hostilités au Kosovo, a indiqué le ministère français. Et au cas où les engagements demandés aux parties en conflit ne seraient pas tenus, il est envisagé, selon le Quai d'Orsay, de présenter un autre projet de résolution qui prévoirait «d'autres actions, y compris celles nécessitant l'autorisation du Conseil de sécurité». Cette formule désigne le recours aux opérations militaires élaborées par l'OTAN.

«On est loin d'un cessez-le-feu», et «nous sommes très préoccupés par l'ag-

gravation de la situation», a reconnu le porte-parole du ministère français.

Les Etats-Unis ont indiqué lundi qu'ils se concentraient sur la question du statut pour tenter de sortir de l'impasse actuelle au Kosovo, où la situation militaire s'aggrave et où aucune perspective de règlement négocié n'est en vue. «Nous travaillons intensivement sur des idées que nous avons émises pour essayer de créer une autonomie accrue pour le peuple du Kosovo», a déclaré le porte-parole du département d'Etat. L'objectif est d'éviter «de voir ce conflit devenir incontrôlable et s'étendre aux pays» voisins, a-t-il souligné.

L'ambassadeur des Etats-Unis en Macédoine, Christopher Hill, était hier à Pristina, chef-lieu du Kosovo, pour des entretiens avec le leader des Albanais de la province, Ibrahim Rugova. M. Hill, qui joue un rôle de négociateur pour le Kosovo, s'était entretenu la veille à Belgrade avec M. Milosevic.

Le Centre (albanais) d'information du Kosovo à Pristina a affirmé hier qu'au moins 34 Albanais avaient été tués par les forces serbes ces derniers jours à Orahovac, dans le sud-ouest.

«Le KIC a reçu hier deux rapports indiquant qu'au moins 34 Albanais ont été tués au cours des deux ou trois derniers jours» à Orahovac, a annoncé cet organisme proche de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), principal parti des Albanais de la province.

EN BREF



PALANI MOHAN REUTERS

Après les tsunamis

Sissano (Reuters) — Cette photo aérienne prise lundi dernier montre la section du littoral du nord-ouest de la Papouasie-Nouvelle-Guinée où se dressait le village de Sissano, qui a été dévasté par des tsunamis (ras de marée) en fin de semaine. Les autorités craignent que le bilan ne s'élève à 3000 morts. Plusieurs milliers de personnes manquent toujours à l'appel.

Inculpation en Ulster

Belfast (AFP) — Le tribunal de Belfast a officiellement inculpé hier un homme de 23 ans pour les meurtres de trois frères de 11, 10 et 9 ans, brûlés vifs dans leur maison incendiée par des extrémistes protestants présumés. Thomas Robert Garfield Gilmour, un vendeur de Ballymoney (nord-est de l'Ulster), présenté hier devant la cour de justice de Belfast, a formellement nié les charges pesant sur lui. Il a été placé en détention provisoire à la prison de haute sécurité du Maze, non loin de Belfast, et sera une nouvelle fois présenté devant le tribunal le 12 août prochain. Son procès ne devrait pas avoir lieu avant plusieurs mois. Lors de l'audience, un inspecteur de police a indiqué que Gilmour avait un casier judiciaire vierge et qu'il n'ait été membre d'une quelconque organisation illégale. Plusieurs autres suspects sont toujours interrogés par le Royal Ulster Constabulary. Richard, Mark et Jason Quinn, nés de mère catholique mais non baptisés et scolarisés dans une école protestante, dormaient dimanche 12 juillet dans leur pavillon de Ballymoney, lorsque des inconnus avaient lancé une bombe incendiaire dans la maison. Leur mère avait réussi à s'échapper mais ses trois fils étaient morts brûlés vifs. La police avait très vite privilégié la piste d'une attaque sectaire par des paramilitaires protestants. Ce drame avait traumatisé l'Irlande du Nord, sous tension depuis le siège entamé le 5 juillet à Portadown par des orangistes protestants.

Menem ne briguera pas de nouveau mandat

Buenos Aires (AFP) — Le président argentin Carlos Menem a annoncé hier qu'il ne se représenterait pas à la présidence pour un troisième mandat lors de l'élection de 1999. Le président Menem a assuré lors d'une conférence de presse à Buenos Aires qu'il quitterait «irréremédiablement le pouvoir le 10 décembre 1999», au terme prévu de son second mandat. M. Menem a déclaré qu'il écartait de lui-même toute possibilité d'être couvert par une «immunité» après son départ de la présidence, pour que l'on puisse «enquêter sur tout, absolument sur tout» en ce qui le concerne, «comme cela a été fait avec les militaires». M. Menem a dit s'inspirer dans son action de l'ancien dictateur argentin Juan Peron. Le président, qui s'exprimait devant un parterre de gouverneurs, parlementaires et syndicalistes dans sa résidence présidentielle, était visiblement ému. La semaine dernière, un tribunal électoral argentin avait déclaré valide la clause constitutionnelle qui empêchait le président Carlos Menem de postuler pour un troisième mandat. Le tribunal avait ainsi répondu à une requête présentée par un citoyen argentin qui avait réclamé qu'«aucune des clauses de la Constitution ne puisse être déclarée inconstitutionnelle».

Collaborateurs de l'ONU assassinés au Tadjikistan

Douchambé (AFP) — Quatre collaborateurs de la mission de l'ONU au Tadjikistan ont été abattus par des tireurs non identifiés lors d'une embuscade sur une route montagneuse à l'est de la capitale, Douchambé, ont annoncé hier les Nations unies dans un communiqué. De précédentes informations, obtenues de source diplomatique, avaient fait état d'un accident de la route. La mission d'observation de l'ONU a indiqué dans son communiqué qu'elle rappelait dans la capitale tout son personnel présent dans le pays pour des raisons de sécurité. «Les premières informations suggèrent qu'ils ont été assassinés», avait affirmé pour sa part peu auparavant à New York le porte-parole de l'ONU Fred Eckhard. Selon une source diplomatique à Douchambé, qui avait évoqué dans un premier temps la thèse de l'accident, les victimes sont un Japonais, consultant politique de la mission, deux observateurs militaires, un Polonais et un Uruguayen, ainsi qu'un interprète tadjik.

Sarin: Washington dément

Washington — Le mot de la fin dans l'affaire des vraies fausses révélations de CNN. Le secrétaire américain à la Défense William Cohen a annoncé hier qu'une enquête menée par le Pentagone n'avait permis de trouver aucune preuve étayant les allégations de la chaîne, démenties par la suite, sur l'utilisation de gaz sarin par l'armée américaine lors d'une soi-disant chasse aux déserteurs au Laos en 1970. Ces révélations de CNN, lors d'un reportage diffusé le 7 juin dernier, avaient été suivies d'un article publié dans le magazine *Time*, signé par deux journalistes de la chaîne info américaine.

É D I T O R I A L

Les crédits de la fête

Lise Bissonnette

Lancée avec la présomption habituelle à ce milieu, l'idée de regrouper les multiples sources de subventions publiques aux tout aussi multiples festivals qui s'entrecroisent en région montréalaise témoigne surtout, pour l'instant, de l'appétit insatiable des promoteurs de ces événements. Mais elle pourrait, si les gouvernements y répondent avec rigueur, amener enfin de l'ordre et de la transparence dans un secteur culturel qui a constamment cherché à y échapper.

Il n'est pas étonnant que ce soit à l'ouverture du Festival Juste pour rire, l'une des pièces annexes du quasi-monopole du Groupe Rozon sur l'industrie de l'humour, que ce projet ait été rendu public. D'investissements mal ficelés en sauvetages improvisés, l'empire Rozon a toujours considéré les gouvernements comme des réserves d'amis corvéables et de monnaie inépuisable. C'est d'ailleurs un ancien premier ministre du Québec devenu président intérimaire du groupe Juste pour rire, Pierre Marc Johnson, qui a dévoilé le vœu commun de quelques grands événements montréalais de voir apparaître un «fonds stable» qui permettrait aux promoteurs de ne plus s'épuiser en quêtes annuelles de subventions. Comme si la chose allait de soi, le ministre du Tourisme du Québec, David Cliche, le secrétaire d'État fédéral, Martin Cauchon, et le maire de Montréal, Pierre Bourque, présents sur les lieux, ont immédiatement opiné de concert. Vérification faite, toutefois, les principaux bailleurs de fonds que sont le ministère de la Culture du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), ainsi que le ministère de la Métropole, n'en ont que vaguement entendu parler et il est évident que le ministère du Tourisme, dont l'apport est marginal, ne pouvait poser en mandataire de l'État dans ce dossier. M. Bourque étant en phase électorale et M. Cauchon ayant été de loin le plus prudent des trois, la seule chose certaine est que les festivaliers se sentaient assez forts, en compagnie des élus, pour pratiquer la technique du fait accompli.

Aussi déplaissant que soit cette façon de pousser à la roue, elle aura eu l'avantage d'attirer l'attention sur les modes plutôt flous du financement public de ces événements dont profitent largement des intérêts privés. Au cours de la dernière décennie, la distribution des subventions culturelles de l'État québécois a été modifiée en profondeur; le ministère de la Culture a remis au Conseil des arts et des lettres (CALQ) le soin de répartir son aide directe aux artistes et à la SODEC la charge de soutenir les entreprises culturelles. Mais les festivals, tout en relevant de la SODEC, ont continué à solliciter et à obtenir des contributions de diverses sources provinciales et fédérales, reliées au tourisme ou au développement économique régional. Le Festival Juste pour rire, par exemple, reçoit 200 000 \$ de la SODEC mais réussit à dénicher un peu partout un million de plus en fonds publics. Le regroupement de toutes les sources de financement des festivals en une sorte de fonds unique supposerait la création d'un troisième organisme mandataire culturel de l'État, ayant la responsabilité spécifique des grands événements. Il est peu probable qu'il soit fédéral-provincial-municipal, comme on le laissait entendre la semaine dernière, mais il est certain qu'il corrigerait la dispersion actuelle, et la confusion entre les rôles des divers organismes subventionnaires.

Si tel est le modèle que les organisateurs de festivals ont en tête, et non une sorte de statut particulier qui leur garantis une permanence refusée aux autres organisations culturelles, ils accepte-

ront sans doute que le futur fonds leur impose des exigences élémentaires.

Par exemple et en premier lieu, une évaluation périodique de la qualité et de l'originalité de leurs prestations, notamment de leur contribution au développement culturel du Québec, menée par des jurys analogues à ceux auxquels a recours le CALQ pour attribuer des sommes beaucoup moins importantes à des artistes ou à des regroupements artistiques.

Par exemple, l'acceptation de mandats limités de gestion pour les promoteurs privés qui ne peuvent prétendre à une sorte de droit perpétuel de propriété sur la tenue des grands événements, d'autant qu'ils obtiennent le privilège d'utiliser en bonne partie des espaces publics, et des services publics. C'est l'une des conditions que le gouvernement du Québec avait posées aux promoteurs d'un festival d'hiver à Montréal, le groupe Spectra (Festival de jazz et FrancoFolies), qui l'avait refusée net.

Par exemple, l'ouverture à une concurrence normale de l'accès aux lucratifs produits dérivés de ces festivals, dont les droits de captation et de télédiffusion des spectacles. Le Festival Juste pour rire, on le sait, les vend en exclusivité au Groupe Rozon, ce qui fait sa fortune puisqu'il peut en écouler les produits un peu partout dans le monde. Même si la SODEC veille à ce que ces droits ne soient pas cédés à prix dérisoire, qui sait si d'autres producteurs ne monteraient pas la mise et ne nourraient pas mieux l'organisme «sans but lucratif» qu'est théoriquement et officiellement le festival? Il est inacceptable que des entreprises privées se réservent ainsi un marché qui n'existerait pas sans des partenariats gouvernementaux.

Par exemple, la création de véritables conseils d'administration de ces festivals, où on retrouverait des représentants des bailleurs de fonds et qui seraient tenus de présenter et de rendre accessibles des rapports sur leurs activités, avec la plus élémentaire transparence.

Par exemple, des règles qui permettent l'accès de la relève à ce futur fonds qui ne saurait être réservé aux seuls grands événements existants. Si d'autres groupes proposent des concepts tout aussi intéressants, pourquoi en seraient-ils exclus ou ne pourraient-ils, éventuellement, succéder aux festivals actuels?

Les quelques timides tentatives d'assortir les contributions publiques de conditions semblables se sont toujours soldées par l'échec, nos festivaliers exigeant le beurre et l'argent du beurre au nom des mirabolantes retombées économiques dont Montréal serait la bénéficiaire grâce à leurs bonnes œuvres, et dont on ne sait comment elles sont mesurées tout en sachant qu'ils s'en réservent soigneusement une partie. S'ils étaient un peu moins affamés, ils accepteraient de bon gré ces exigences avec lesquelles vivent la plupart des organismes culturels. Sinon, ils imiteraient le Cirque du Soleil, aujourd'hui fort rentable, qui mène son bateau comme il l'entend mais refuse aussi les contributions publiques.

Certains festivals, dans ces conditions, ne voudront peut-être plus d'un guichet unique. Mais rien n'empêche les pouvoirs publics, désormais saisis de cette excellente idée, de le construire et de les obliger à y passer.

Avec un
guichet unique
pour obtenir des
crédits publics,
les festivals
devront accepter
des conditions



Juste pour rire?

Quite à passer pour un rabat-joie à l'heure de la drôlerie, je le dirai d'entrée: l'idéologie juste pour rire, dont le principe central se résume à espérer le rire gras du récepteur visé, me fatigue. Pire encore, elle me choque, parce que j'y décèle une entreprise purement commerciale qui table sur l'abrutissement d'un public qu'on réduit ainsi à un rôle de consommateur passif d'une vulgaire marchandise insignifiante et dépourvue de tout contenu subversif.

Ne plus souhaiter que faire rire, voilà qui ressemble fort à une démission du monde devant laquelle, comme qui dirait, ce n'est pas parce qu'on rit que c'est drôle.

Cela dit, distinguo. Parce que, s'il est vrai qu'il existe une forme d'humour déplorable pour cause de bêtise idéologique (malheureusement dominante), il importe néanmoins de rappeler que le genre comme tel ne s'y réduit pas et qu'il peut même, parfois, lorsqu'emprunté par de vrais artistes du verbe, parvenir à ébranler et à faire s'activer les consciences, marque d'une œuvre véritable.

C'est en ce sens, d'ailleurs, que, déjà en 1977, le comparatiste (des littératures canadienne anglaise et québécoise) Ronald Sutherland y allait de cette prédiction: «Yvon Deschamps est plus qu'un amuseur public. Il est aussi un prodige littéraire, un interprète du plus ancien et peut-être du plus influent genre littéraire du Canada et je crois que c'est sur le plan littéraire qu'on finira par rendre justice à son œuvre.» (voir *Un héros nouveau*)

L'heure est venue, je crois, de confirmer son jugement et avec la publication de la totale du maître monologiste intitulée *Tout Deschamps*, c'est à une consécration bien méritée

que nous invite Lanctôt éditeur.

Située dans une classe à part, même pas comparable, tellement elle leur est supérieure, à celles de tous ces humoristes «à shots» qui sévisent actuellement et qui se contentent d'aligner des gags sans conséquence et des mimiques en guise d'appâts, l'œuvre de Yvon Deschamps se veut une attaque frontale, une machine de guerre lancée à l'assaut du règne des bons sentiments qui entretient le gel de la pensée critique. L'humour, ici, devient une arme retournée contre l'engourdissement des cerveaux, dont se servent les hypocrites pour justifier toutes leurs mesquineries, tout en faisant mine de s'offusquer des gros mots (voir le dévastateur «L'intolérance» créé en 1972), et entretenir l'aliénation («Les unions, qu'ossa donne?», «La mort du boss»).

En s'incarnant dans la peau du bon gars animé d'intentions qu'il croit bonnes parce que ses travers mentaux, ses préjugés, l'empêchent de raisonner, Deschamps fait œuvre de moraliste. Dans toute l'histoire de l'humour au Québec, lui seul n'a pas eu peur d'aborder tous les grands thèmes universels (la vieillesse, la pauvreté, l'intolérance, la mort, l'aliénation sous toutes ses formes) en se proposant, autant par l'entremise du rire que par celui plus rare mais tout aussi efficace du drame, de confronter son public pour l'amener à se remettre en question. Faisant éclater en miettes le miroir aux alouettes du showbiz qui exige que l'on offre au consommateur ce qu'il désire, Deschamps a su transformer la provocation en marteau philosophique pour édifier une œuvre sans équivalent dans notre univers culturel.

La mise à jour la technique Deschamps mériterait, à mon avis, une analyse rhétorique plus poussée, mais, sur l'essentiel, on peut au moins remarquer ceci. Avec un personnage qui déploie devant nous une pensée à ras de terre mais toujours parasitée par la rumeur du monde, Deschamps installe une dialectique qui fait passer son auditeur de l'identification à la distanciation. Ainsi, on adhère d'abord au propos pour ensuite, au moment où il se radicalise, vouloir s'en détacher, mais c'est pour mieux se rendre compte que ce deuxième réflexe est miné par l'identification initiale. Comme l'aurait dit Flaubert, le personnage deschampsien, qu'on le veuille ou non, c'est nous. D'où l'efficacité redoutable du procédé.

Mais il y a encore plus. Deschamps, je l'ai dit, est l'antithèse de l'humoriste «à shots». Ses pièces présentent des constructions plus complexes qui lui permettent de véritablement recréer des scènes de vie à l'intérieur desquelles la farce et le grotesque n'excluent pas le drame, ce qui confère à son œuvre une portée existentielle indéniable.

Un propos, donc, mais aussi une langue, un feu roulant d'inventivité verbale qui, à l'heure où les culs serres déchiraient leur linge sur la place publique en guise de protestation contre la déliquescence de la langue parlée au Québec, a su faire entendre, dans une joyeuse pétarade exempte de compromis, la voix riche, insoumise, contagieuse et jamais vulgaire de l'homme québécois. La voix d'un juste. Est-ce bien tout cela qu'ont applaudi pendant trente ans des milliers d'auditeurs? Je n'en suis pas sûr, mais qu'importe, puisque tout cela y était.

Des fois, comme qui dirait, je regarde les drôles dans la télévision et le désespoir me prend. Aussi, dans ces moments-là, je pense à Yvon. Courageux Yvon. Essentiel Yvon. Ça te tentait-tu pas, des fois, de te faire professeur une couple d'années pour qu'on soit moins démuné quand le silence te frapperait?



Louis Cornélius

L E T T R E S

Ce système de santé dont ils sont les héros

Ma carte d'assurance-maladie, jusqu'en mai dernier, était expirée depuis quelques années. Ce n'est pas quelque chose dont je suis particulièrement fière, mais je me dois de le mentionner pour que vous puissiez saisir le contexte de mon propos. Je suis une vraie néophyte face à notre système de santé. J'avais bien, comme tout Québécois moyen, une bonne grippe aux deux ans. Pour cela, je consultais le même compétent et gentil médecin à la Clinique de La Cité, en lui payant la modique somme de 29,30 \$ (tarif de la RAMQ) pour ses bons soins. Inconsciemment, je croyais que c'était l'antidote idéal contre toute maladie sérieuse. C'est idiot, je le sais, et en plus j'avais tort, mais la n'est pas la question.

À la fin mai je suis «tombée», dans tous les sens du terme, vraiment malade pour la première fois de ma vie. J'ai épuisé mon budget d'assurance-maladie des 30 dernières années en un mois. J'ai fréquenté assidûment le cabinet de mon médecin, l'urgence mineure de l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'un lit à cet hôpital. Je me suis sentie «la patiente du mois» au même titre qu'il existe «le vendeur du mois».

Oui, j'ai vu les ravages des coupures «Rochon» sur le personnel soignant et de soutien. Leur course quotidienne et infernale dans tous les sens. Si notre système de santé fonctionne encore, c'est grâce à ces héros méconnus, ayant à cœur les gens

qu'ils desservent qui, disons-le, sont paniqués et vulnérables.

J'ai vu mon médecin de famille être efficace et empathique, s'occupant non seulement de ma maladie, mais de la malade quelque peu «hystérique» que j'étais devenue. J'ai vu la spécialiste qui m'a traitée par la suite être bippée aux deux minutes, allier nerfs d'acier et inquiétude sincère lorsqu'un de ses patients avait des convulsions. J'ai vu le réceptionniste de l'urgence entre cinq patients, trois téléphones et x recherches de dossiers ne jamais perdre patience ou sens de l'humour, en plus de prendre le temps de rassurer le client sur la période d'attente. J'ai vu l'infirmier(ère), l'auxiliaire et le technicien(ne) donner cette petite tape sur l'épaule, si importante avant que l'on passe un test déterminant pour notre état de santé.

J'ai vu le médecin — généraliste, spécialiste ou résident(e) — prendre le temps d'écouter et surtout de répondre aux états d'âme et questionnements du moment. J'ai vu le préposé à l'entretien ménager de ma chambre me sourire et me parler durant quelques secondes de la température, me permettant ainsi de me rattacher à un quotidien si essentiel.

Merci à eux tous et de grâce, monsieur le ministre Rochon, ne les épouvez pas trop afin qu'ils ne deviennent pas à leur tour clients d'un système de santé dont ils sont les héros.

Suzanne Guillet
Montréal, 14 juillet 1998

La minorité du Massachusetts

Lors d'une récente visite à Boston, il arrive que je me trouve, question d'occuper quelques heures, à déambuler dans la majestueuse salle d'entrée et les corridors attenants du renommé Massachusetts General Hospital.

Imaginez ma surprise de constater que tous les panneaux d'affichage interne de ce vaste établissement sont rédigés en deux langues, l'anglais et l'espagnol. La surprise est à son comble lorsque je me rends compte que les textes en anglais sont imprimés en lettres verticales (romains) de grande taille et les textes en espagnol en lettres obliques (italiques) de plus petite taille.

Ma foi! me dis-je. Ce peut-il que la célèbre décision de la Cour de Pise à Ottawa, qui a circonscrit la prédominance du français sur l'affichage au Québec et qui a été par la suite incorporée dans la Loi sur la langue française par le gouvernement Bourassa, ait traversé la frontière américaine? Pourtant, malgré toute l'attention que je porte chaque jour aux nouvelles du monde, je n'ai nullement entendu d'accusations de fascisme, ni de rumeurs de révolte émanant de la minorité latino-américaine de Boston et ses environs.

À moins que seules se plaignent en pareilles circonstances les minorités qui se prennent pour la majorité!

Robert Dean,
Sainte-Thérèse, le 14 juillet 1998

À P R O P O S

... des investissements canadiens à l'étranger

Alors qu'en 1970 les investissements directs canadiens à l'étranger ne représentaient que 24 % des investissements directs étrangers au Canada, ce pourcentage a progressivement augmenté pour se situer à 95 % en 1996.

C'est ainsi qu'en 1996, les investissements directs canadiens à l'étranger étaient de 171 milliards contre 180 milliards pour les firmes étrangères au Canada. Il faut cependant noter que ces données tiennent compte des bénéfices réinvestis mais ne reflètent pas nécessairement la valeur marchande des placements. Cela peut entraîner une grande distorsion dans le cas des investissements réalisés il y a de nombreuses années et qui se trouvent sous-évalués.

Nous ne disposons pas de données pour le Québec, mais plusieurs indices montrent que les firmes québécoises sont tout autant actives dans l'acquisition de firmes étrangères. En fait, les investissements des firmes cana-

diennes à l'étranger s'effectuent dans des secteurs où le Canada dispose d'un avantage comparatif, c'est-à-dire dans les services financiers, les secteurs du transport (aéronautique et matériel ferroviaire), des produits forestiers ainsi que les mines et les produits métalliques et sidérurgiques. À l'exception des services financiers, ce sont également des secteurs où la présence étrangère au Canada est forte. On peut donc en déduire que les firmes canadiennes et québécoises sont véritablement branchées sur le monde et ne sont pas des spectatrices passives. D'ailleurs, les exemples abondent récemment de firmes québécoises qui se sont associées avec des firmes étrangères, soit pour développer un produit ou pour le commercialiser.

L'Entreprise innovante au Québec: les clés du succès, «Avis» du Conseil de la science et de la technologie, juin 1998

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration N.

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le système d'éducation québécois n'est pas à l'abri du néolibéralisme

Deux projets de société face au droit à l'éducation

Le Québec risque de subir les contrecoups du dégel des frais de scolarité en Ontario

NIKOLAS DUCHARME
DANIEL BARIL

Les auteurs sont respectivement président et coordonnateur à la recherche universitaire à la Fédération étudiante universitaire québécoise (FEUQ).

À l'occasion du dernier budget ontarien, le gouvernement conservateur de Mike Harris a annoncé une déréglementation des frais de scolarité à l'université pour l'ensemble des programmes de deuxième et troisième cycles, ainsi que pour certains programmes professionnels au premier cycle. Cette mesure permettrait aux universités ontariennes de hausser comme bon leur semble les frais de scolarité.

Réagissant au nom de la CREPUQ, François Tavenas, recteur de l'Université Laval, juge qu'en raison de cette déréglementation, «les universités ontariennes auront plus d'argent et le marché du corps professoral deviendra encore plus compétitif qu'il ne l'est à l'heure actuelle» (Le Devoir, les 9 et 10 mai 1998).

Commentant lui aussi la décision du gouvernement Harris, Bernard Shapiro, président de la CREPUQ et principal de l'Université McGill, estime que la déréglementation des frais de scolarité pose l'éducation non plus comme un bien public mais bien comme un gain individuel. Dans cet esprit, ajoute-t-il, l'accès à l'éducation ne constitue plus un droit de citoyenneté mais plutôt quelque chose qui s'achète (The Globe and Mail, le 14 mai 1998).

La FEUQ trouve étonnant que l'on réduise ainsi la déréglementation à une simple question de concurrence et espère vivement que les recteurs québécois défendent sans ambiguïté l'éducation en tant que bien public, dans le respect du vaste consensus québécois au sujet de l'accessibilité à l'éducation.

Dans un premier temps, réduire la déréglementation des frais de scolarité à des préoccupations d'ordre concurrentiel néglige de prendre en compte l'impact des hausses de droits de scolarité sur l'accessibilité à une formation universitaire. L'expérience des hausses du début des années 90 est éloquent à ce sujet. Augmentation vertigineuse de l'endettement, difficultés liées au remboursement des dettes d'études, allongement de la durée d'obtention du diplôme en raison de l'obligation financière de travailler pendant les études, décrochage, etc. À l'heure actuelle, la poursuite d'études universitaires est pleine d'embûches financières qui forcent un nombre croissant de jeunes Québécois à remettre en question leurs études. Force est de constater que la déréglementation des frais de scolarité accentuerait cette situation en réduisant l'accessibilité à une question de capacité de payer.

En conséquence, les étudiants les plus démunis seraient contraints de s'endetter encore plus lourdement pour acquérir une formation universitaire. De plus, cette déréglementation cible directement les étudiants provenant de la classe moyenne qui, n'étant pas admissibles à l'aide financière, parviennent difficilement à payer leurs études universitaires et à joindre les deux bouts. Bref, la déréglementation ouvre la voie au retour de l'université d'élite.

Ainsi, l'exigence démocratique posée par l'accessibilité dépasse de beaucoup les seules considérations concurrentielles exprimées par la CREPUQ. Les étudiants s'attendent à ce que les recteurs québécois démontrent que l'étudiant est bel et bien au centre de l'université et non pas une quantité négligeable en regard de leur avantage concurrentiel.

Dans un deuxième temps, la déréglementation des frais de scolarité transforme l'accès à l'université en bien de consommation privée, faisant par là bon marché du droit à l'éducation à la base d'une véritable citoyenneté. Plus que tout autre chose, la déréglementation met en péril la mobilité sociale, car la hausse des frais de scolarité pour les programmes professionnels placera ces derniers hors de portée des jeunes des milieux défavorisés. Les étudiants universitaires québécois n'accepteront jamais que le Québec nie à ses jeunes les moins nantis tout espoir de mobilité sociale et professionnelle, en suivant l'exemple des conservateurs ontariens. Hors de tout doute, la déréglementation accentuerait ce Québec coupé en deux qui se dessine sous nos yeux depuis plus d'une décennie. Dans cette société que les jeunes construisent présentement, l'accès à l'éducation figure en tête de liste des priorités à titre de bien public qui, par la formation, assure une mobilité sociale pour l'ensemble des Québécois.

La déréglementation des frais de scolarité pose l'éducation non plus comme un bien public mais bien comme un gain individuel

Enfin, les étudiants tiennent à mettre en garde les recteurs québécois. Nous croyons comme eux que la crise financière des universités québécoises mine leur capacité de pleinement contribuer au développement du Québec. La solution à ce problème ne se trouve pas dans une charge financière accrue demandée aux étudiants: ceux-ci n'ont tout simplement pas les moyens de la supporter et ont, du reste, déjà contribué en encaissant une hausse de plus de 250 % des droits de scolarité, cette décennie.

Pierre d'assise de la démocratisation de l'enseignement supérieur, l'accessibilité à l'université est au centre du projet social québécois depuis le rapport Parent. C'est pourquoi, après avoir bâti l'université de masse, le Québec doit maintenant s'attaquer au défi de la formation de masse qu'exige un véritable droit à l'éducation. À cet effet, le gel des droits de scolarité constitue un moyen incontournable d'atteindre cet objectif de démocratisation de l'université. N'imitons pas l'Ontario qui, sur ce sujet, vient de ramener les pendules 40 ans en arrière.

L'accessibilité à l'université est au centre du projet social québécois depuis le rapport Parent

Après avoir bâti l'université de masse (ci-dessus, une vue de l'Université du Québec à Montréal), le Québec doit maintenant s'attaquer au défi de la formation de masse qu'exige un véritable droit à l'éducation.



Lucien Bouchard et Brian Tobin, premiers ministres du Québec et de Terre-Neuve, tentaient de se frayer un passage parmi les autochtones qui ont manifesté à Churchill Falls, le 9 mars dernier, contre le projet de développement hydroélectrique de la Basse Churchill.

Réplique au texte d'Henri Comte sur l'affaire National

Bris de contrat

Le problème que pose le mandat de National n'est pas tant son prix mais plutôt son octroi discrétionnaire

IANIK MARCIL

Président, direction finances et exploitation, Hermès Information stratégique

Henri Comte a fait dans *Le Devoir* du 11 juillet dernier l'*'autopsie'*, selon ses mots, de la crise politique récemment créée par la divulgation d'un contrat octroyé à la firme National. Cette firme avait obtenu des gouvernements du Québec et de Terre-Neuve et d'Hydro-Québec la gestion des relations publiques de l'annonce d'une entente Québec-Terre-Neuve pour le développement de la Basse-Churchill.

Certes, en soulignant que le montant de plus de trois quarts de million de dollars n'a pas été accordé pour la seule organisation d'une conférence de presse, comme certains médias l'ont laissé croire, M. Comte remet certains pendules à l'heure. La gestion d'un événement d'une telle importance politique et économique relève d'une complexité plus grande que la location d'une salle, la convocation des journalistes et la planification d'un buffet froid.

Cependant, l'analyse d'Henri Comte pêche par plusieurs omissions. En fait, elle n'emprunte qu'un seul point de vue: celui des communications. L'argument de la nécessité de présenter le projet de Churchill Falls «sous son meilleur jour», en rappelant que «la confidentialité et le secret professionnel sont une règle d'or», est typique du milieu traditionnel des relations publiques. La préoccupation habituelle des relationnistes est la transmission d'un message confié par leur client, à un public ciblé, avec la plus grande efficacité possible. Moins il y a de distorsion entre le message émis et sa réception, plus l'action du relationniste aura été efficace. Mais c'est là une vision obsolète des relations publiques, ou, à tout le moins, une vision qui repose sur une compréhension défectueuse de l'univers politique et social dans lequel s'inscrit maintenant l'action des relationnistes.

Dans le cas qui nous occupe, deux problèmes se posent, et mettent en doute, selon nous, l'affirmation péremptoire de Henri Comte selon laquelle le choix de National aurait été «largement fondé». Non pas qu'une autre firme que National eût nécessairement rendu un meilleur service. Mais la justification qu'en donne la vision orthodoxe de M. Comte ne répond pas aux exigences politiques légitimes qui sont les nôtres.

Il y a d'abord l'obligation de rendre compte qu'ont tous les fournisseurs de l'État, et pas simplement à leur client direct, le gouvernement, mais envers tous les citoyens. Le problème que pose le mandat de National n'est pas tant son prix, mais plutôt son octroi discrétionnaire. Nos démocraties modernes ont instauré des procédures sévères d'octroi des contrats publics, par appel d'offres concurrentielles, examinées à l'aune d'une batterie de critères objectifs. Ces restrictions ont été mises en place pour éviter le favoritisme, d'une part, et pour s'assurer de la meilleure qualité possible dans la livraison des biens et services, d'autre part.

Or, dans ce cas comme dans bien d'autres, les dirigeants de National sont des proches du premier ministre. Le Québec est une société minuscule, ses élites s'entrecroisent dans un enchevêtrement dense de relations amicales, familiales, professionnelles et politiques. Il est d'autant plus important, dans ce contexte, que les citoyens soient assurés que la dépense des fonds publics soit encadrée par de rigoureux impératifs d'efficacité. On a justifié l'octroi de ce mandat sans appel d'offres par le

caractère d'urgence et de confidentialité du projet. D'une part, les négociations de l'entente Québec-Terre-Neuve ne se sont pas déroulées en une fin de semaine. Il s'est agi, bien entendu, d'un processus de longue haleine. D'autant que National a facturé un total de 3688 heures de travail. Et de toute façon, tout le monde sait, dans l'industrie, que le processus d'appel d'offres publics peut s'effectuer avec une très grande diligence. D'autre part, il faudrait faire preuve d'une grande naïveté pour croire que les contrats gouvernementaux ne sont pas capables d'obéir aux impératifs les plus rigides de confidentialité.

Un deuxième problème est l'échec relatif de la fourniture de service de National dans le dossier. Bien sûr, personne, en relations publiques, ne peut garantir le succès d'une opération médiatique. Cependant, cette idée selon laquelle les relationnistes, comme les avocats, soient payés, qu'une opération réussisse ou non, relève encore une fois d'une vision surannée des relations publiques. S'il est vrai que le client a approuvé la stratégie de communications et sa facture, il n'en demeure pas moins qu'il devrait obtenir de son fournisseur un «service après-vente» qui lui assure un suivi et une rectification du tir en cas d'échec. Ce qui n'a pas été le cas. Les problèmes de l'opération planifiée par National reposent en grande partie à notre avis sur une mauvaise évaluation des enjeux présents, et donc d'un mauvais service-conseil à son client. Dans cette optique, il est légitime pour les citoyens d'avoir réagi comme ils l'ont fait et d'exiger du fournisseur qu'il rende des comptes.

En fait, cela met en lumière un problème auquel font face les relationnistes depuis les dernières années, soit la complexification du monde dans lequel ils évoluent. Nos sociétés actuelles sont traversées par une multitude de courants, de préoccupations, de valeurs et de mouvements sociaux. Approcher les relations publiques en termes de simple communication est la vaine tentative d'appliquer une solution homogène à un ensemble hétéroclite de problèmes. Chaque événement politique ou social nécessite actuellement une maîtrise adéquate et rigoureuse des enjeux. D'abord, bien comprendre les enjeux, pour ensuite bien planifier la transmission de son message.

Une bonne maîtrise des moyens de communication n'est qu'un outil qui vient appuyer la maîtrise de la substance du message qu'on a à transmettre, ce que tend à oblitérer la vision traditionnelle des relations publiques. National a les moyens d'avoir à sa disposition une solide équipe de spécialistes en toutes matières. Il est donc d'autant plus surprenant que plusieurs enjeux importants aient été ignorés dans ce dossier. L'entente Québec-Terre-Neuve met en jeu un ensemble complexe de problèmes sociopolitiques, notamment la question constitutionnelle héritée des accords du lac Meech, les revendications autochtones, les relations commerciales et politiques canado-américaines, etc., et dépasse de ce fait la simple compétence de National dans le dossier hydroélectrique québécois. À cet égard, il nous apparaît d'autant justifié d'exiger d'un fournisseur de l'État d'assumer la responsabilité de ses choix.

Il y a nécessité également, pour l'industrie, de cesser de s'autoprotéger et de s'autocongratuler, sous peine de risquer de sombrer dans la sclérose d'une vision caduque et de perdre toute crédibilité aux yeux du public. Si un membre de l'industrie a commis une erreur, peu importe le degré de sa responsabilité dans celle-ci, à fortiori s'il est le plus important et le plus crédible, la moindre des choses est que lui et ses collègues en retirent les leçons nécessaires plutôt que de se en boucher les yeux. C'est, par ailleurs, une des premières leçons d'une bonne communication: faute avouée est à moitié pardonnée.



ARCHIVES LE DEVOIR

Après avoir bâti l'université de masse (ci-dessus, une vue de l'Université du Québec à Montréal), le Québec doit maintenant s'attaquer au défi de la formation de masse qu'exige un véritable droit à l'éducation.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duce et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Alexandre Leduc (publicitaires); Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SAQ Opposition syndicale

SUITE DE LA PAGE 1

Le groupe de travail propose le maintien de la structure actuelle du secteur des boissons alcooliques et du rôle de la SAQ, à l'exception de la fonction de mise en bouteilles. Sur ce point, il recommande la création d'une entité distincte pour l'usine de mise en bouteilles, dans laquelle la SAQ serait l'un des actionnaires, possiblement avec le Fonds de solidarité FTQ, pour y détenir 51 % des actions et des partenaires privés à une hauteur maximale de 49 %, qui pourraient être les embouteilleurs, ceux qui ont encore des usines au Québec, c'est-à-dire Vincer, André et Géloso. Ce serait l'occasion de rationaliser les activités d'embouteillage et de donner à l'usine de la Maison de Futailles une masse critique qu'elle a perdue, puisqu'elle présente un taux d'utilisation inférieur à 25 %.

Toutefois, aucun de ces partenaires éventuels n'a donné son aval au pro-

jet, à l'exception de la SAQ elle-même et de son unique actionnaire, le gouvernement québécois. La SAQ a confié à la firme de courtage Wood Gundy le mandat d'établir des contacts avec tous ces embouteilleurs, sous le sceau de la confidentialité, pour voir comment un tel mariage pourrait être conclu.

Mais, pour le moment, rien n'est décidé, précise M. Frigon. On attend le rapport de Wood Gundy en octobre prochain. «On saura alors ce qu'on va faire. Il restera à établir le temps qu'il faudra pour le faire», déclare le président de la SAQ.

Le Fonds de solidarité FTQ, qui est perçu par le gouvernement et la SAQ comme un allié de grande importance dans cette démarche, n'a pas davantage pris d'engagement ferme. Clément Godbout, président de la FTQ et président du conseil du Fonds de solidarité, rappelle la politique générale du fonds, à savoir qu'il n'invest-

it pas si le syndicat local concerné n'est pas d'accord. Il reconnaît cependant que le dossier SAQ a été considéré. Il rappelle enfin qu'il est «clair qu'on n'a pas intérêt à être contrôlé par l'Ontario», en ajoutant qu'il faudra discuter de cela avec les syndicats. Ce présumé contrôle ontarien est une allusion directe à la place considérable qu'occupe Vincer International sur le marché québécois, particulièrement depuis l'acquisition récente du Groupe Paul Masson.

Guy Deblois, président du Syndicat des employés de l'usine d'embouteillage, qui est affilié à la FTQ, soutient être opposé au rapport déposé hier «dans la mesure où il contient de petits paragraphes qui révèlent le fond de la pensée des dirigeants de la SAQ». Il pense plus particulièrement à cette phrase en page 13: «Les ententes devraient assurer le respect de tous les engagements de la SAQ à l'égard de ses employés et pré-

voir les modalités de retrait de la SAQ au moment où les objectifs poursuivis par elle et son actionnaire auront été atteints.»

Les syndiqués de la SAQ craignent que cette opération ne soit que le début d'une marche vers la privatisation complète. Ils avancent que la SAQ est rentable, puisqu'elle verse beaucoup d'argent en dividendes au gouvernement. Si l'usine d'embouteillage a perdu du volume, c'est à cause d'interventions politiques, expliquent certains leaders syndiqués.

En revanche, M. Frigon fait valoir que, si l'on ne fait rien, la Maison des Futailles s'en va tout droit à une fermeture éventuelle. Il mentionne qu'on en est encore au stade préliminaire des discussions et que «toute forme de partenariat se devra de respecter non seulement les intérêts de notre actionnaire, mais aussi ceux de la SAQ et de tous ses employés». Il cite en outre le ministre Landry voulant

que la fermeture de la SAQ constituerait une dilapidation d'actifs publics. Au fait, M. Landry déclarait hier que la SAQ fait partie du patrimoine québécois.

Sur la question de la vente de vins de cépage en épicerie, M. Frigon rappelle l'ensemble de ce dossier pour en arriver à dire ceci: «Il est évident pour tous que, si la situation dans les épiceries n'est pas réglée rapidement, les pays exportateurs de vins exigeront la réciprocité, c'est-à-dire le droit de vendre eux aussi des vins de cépage en épicerie. On peut imaginer le danger pour les succursales de la SAQ, si les quelque 12 000 épiceries du Québec avaient le droit de vendre des vins importés mis en bouteille au pays d'origine. Ce serait le début de la fin pour nos succursales.»

Dans ce dossier, M. Frigon a mis de côté la voie juridique, du moins pour un certain temps, en espérant faire adopter beaucoup plus rapide-

ment un compromis. Le président de la SAQ n'hésite pas à avouer qu'il a recours au «tordage de bras» pour faire avancer son compromis.

Parmi les partenaires privés, le plus important est certainement Vincer, qui détient déjà une part de marché de 65 % des vins vendus en épicerie. «C'est inacceptable», constate M. Frigon, qui croit pouvoir convaincre les dirigeants de cette entreprise de confier une partie de ces vins à la nouvelle société qui prendrait charge de la Maison des Futailles.

Le président de Vincer a visité récemment cette usine de la SAQ. Selon M. Frigon, Vincer devra éventuellement fermer son usine vieillissante de Saint-Antoine-Abbé et devrait alors agrandir son usine de Rougemont. Pourquoi pas venir à celle de la SAQ qui est sous-utilisée? C'est un argument parmi plusieurs autres qui surgiront au cours d'une négociation qui sera forcément très serrée.

THALIDOMIDE 125 survivants

SUITE DE LA PAGE 1

bien particulier, la thalidomide semble par ailleurs efficace contre d'autres maladies graves: le lupus, certains cancers et des symptômes du sida.

Sur la commercialisation de la thalidomide aux États-Unis, pourtant, l'Association canadienne des victimes a étroitement travaillé avec la Food and Drugs Administration (FDA). Comme la thalidomide n'a pas été, dans les années 1960, autorisée aux États-Unis, l'immense majorité des victimes nord-américaines se trouve au Canada. Lorsqu'il est devenu clair, en 1996, que la thalidomide allait revenir, le choc a été rude pour elles. «On n'aurait jamais cru avoir à en rediscuter», souligne Randolph Warren. Dans un monde idéal, il n'y aurait pas de thalidomide. C'est l'ennemi numéro un pour nous, le mal personnel. Mais on n'a pas le choix: elle revient. Le moins que l'on puisse faire, devant un tel ennemi, c'est de ne pas le laisser prendre le contrôle...»

Les membres de l'association, Warren en tête, ont alors établi des contacts avec la FDA, puis avec Celgene Corporation, du New Jersey, qui commercialise le produit. Et,

grâce à l'association, la commercialisation de la thalidomide doit respecter des contrôles sans précédents aux États-Unis. Tous ses utilisateurs seront inscrits dans un registre du gouvernement, les femmes devront passer un test de grossesse et tous devront utiliser un moyen de contraception. Surtout, tous les utilisateurs se font présenter un vidéo dont Warren a concocté le scénario: Giselle Cole, une victime dont les bras sont directement reliés aux épaules, explique qu'elle doit son infirmité au fait que sa mère a pris de la thalidomide lorsqu'elle était enceinte.

Au Canada, plusieurs patients reçoivent déjà de la thalidomide depuis plusieurs années par le Programme d'accès spécial de Santé Canada, qui permet, pour le traitement de maladies graves, l'accès à des médicaments dont la vente n'a pas encore été approuvée au pays. «Nous recevons de 250 à 300 demandes par année, presque toutes accordées», dit Ian MacKay, responsable du programme à Santé Canada.

Les demandes sont faites par les médecins, pour des raisons de compassion, dans des cas où d'autres traitements ont échoué. Quelques patients de la clinique de santé L'Actuel, à Montréal, spécialisée dans le traitement du sida, reçoivent de la thalidomide dans le cadre de ce programme. «Elle

aide à guérir, quand les autres traitements ont échoué, les ulcères dans la bouche, qui sont très douloureux», dit le Dr Harold Dion, un des médecins de la clinique. Cela a permis à des patients de recommencer à s'alimenter. Nous avons fait une dizaine de demandes pour le programme d'accès spécial. Auparavant, quand ce n'était pas possible, nous avons déjà commandé la thalidomide directement de la compagnie, aux États-Unis.»

C'est justement ce genre de développement qui tracasait les victimes ici. «Quand le programme n'ira pas assez vite, les gens vont aller aux États-Unis», dit Randolph Warren. Et il n'y aura pas moyen de rien contrôler. Regardez ce qui est arrivé avec le Viagra! Au moins, si le médicament est autorisé, les contrôles seront plus stricts.» Pour cela, il faut toutefois qu'une compagnie en ait fait la demande, ce qui, selon Santé Canada, ne s'est pas encore produit.

De prime abord, le nombre des victimes peut sembler minime: il y a 125 survivants canadiens de la thalidomide, et une dizaine aux États-Unis.

«Mais il y en a peu parce que beaucoup sont mortes prématurément», explique Randolph Warren. A peine 40 % des bébés de la thalidomide sont encore vivants.» Le produit, commercialisé par une compagnie allemande à partir de 1959

comme sédatif, a été administré entre autres aux femmes enceintes contre leurs nausées. Les estimations, qui varient selon les sources, placent entre 10 000 et 20 000 le nombre de bébés nés malformés à cause de la thalidomide avant que celle-ci ne soit retirée du marché, en 1962.

Les survivants se disent résignés à voir naître une nouvelle génération de victimes. «Les gens vont vouloir l'essayer, l'utiliser pour toutes sortes de choses, c'est assuré», dit Mercedes Benegbi. Et on ne pourra pas tout contrôler. Alors que la thalidomide a été retirée en 1962, il naissait encore, en 1964, des enfants malformés au Canada. On ne peut pas contrôler des milliers de pilules qui circulent.»

Dans le cas de la thalidomide, un ou deux comprimés, pendant une certaine étape de la grossesse, peut provoquer une malformation. «Cela n'a rien à voir avec l'aspirine ou l'alcool», explique Mercedes Benegbi. L'association, souligne-t-elle par ailleurs, a permis le retour de la thalidomide à condition que la compagnie Celgene fasse des recherches pour développer un substitut. «D'ici à ce qu'ils y arrivent, on aurait pu maintenir un usage très restreint de la thalidomide, dit-elle. Après combien de générations de bébés malformés voudra-t-on arrêter?»

Enretus

La réponse au mot-mystère de la page une: il s'agit du mot *western*.

SCRABBLE Beaucoup de stratégie

SUITE DE LA PAGE 1

a joué sa première partie de Scrabble à l'âge de 11 ans lors d'une activité organisée après l'école. «Il l'a eu tout de suite», explique son père Michel, qui avoue que le célèbre jeu n'a jamais fait partie des habitudes de la famille de Saint-Georges-de-Beauce. «De toute façon, c'est pas intéressant de jouer avec Guillaume!», glisse-t-il en riant pendant que son fils se soumet à l'épreuve du photographe». Comme nombre de pères qui accompagnent leur fiston aux tournois de hockey, Michel Fortin accompagne le sien aux compétitions de Scrabble. «La première fois qu'il m'a parlé de championnat, c'était un tournoi inter-école à Saint-Thomas-Aquin. Il était en première secondaire. Moi, je ne savais pas qu'il était si bon! Je pensais qu'on allait passer la journée à Saint-Thomas pour lui faire plaisir. Quand j'ai vu entrer les grands de cinquième secondaire, je me disais: "Pauvre lui! Il ne fera pas grand-chose!"» Ce jour-là, Guillaume a terminé au deuxième rang de tous les élèves du secondaire.

Depuis lors, les tournois se succèdent et Guillaume récolte les titres: vice-champion du monde cadet à Oyronnaz en Suisse en 1995, champion du monde cadet à Aix-les-Bains en France en 1996, champion du monde junior et champion du monde par paires avec Amélie Lauzon à

Saint-Hyacinthe l'an dernier. Lors de ce dernier championnat, c'était la première fois en 27 ans de tournois mondiaux qu'un scrabbleur junior était doublement couronné. C'était également la première fois qu'un Québécois était sacré champion du monde francophone dans sa catégorie.

Le défi est de taille pour la compétition de Bruxelles, mais Guillaume refuse de se mettre trop de pression. «La pression, c'est ça qui peut te faire "planter". J'aime mieux partir en me disant que je vais faire mon possible. Si je gagne, je gagnerai, et si c'est un autre, ce sera tant mieux pour lui.» Le jeu, c'est d'abord le plaisir. Il faut être un mordu pour s'entraîner régulièrement avec un logiciel sur son ordinateur — il a déjà battu quatre ou cinq fois l'adversaire parfait — ou étudier à l'aide d'une liste de tirages. La veille de l'entrevue, sur 900 tirages de sept lettres chacun, Guillaume n'a manqué que sept ou huit mots! «Avant, je les avais tous mais là, ça faisait tellement longtemps que je ne les avais pas faits... Ce ne sont pas tous des petits mots faciles qu'on voit à tous les jours!» Dans son entraînement, le dictionnaire n'est pas son livre de chevet. «En lisant le dictionnaire, tu ne retiens pas bien les mots. Moi, quand je rate un mot une fois dans une partie, c'est là que je l'apprends le plus.»

En compétition, les joueurs sont installés devant un écran géant qui affiche sept lettres. Pendant une minute et demie, les joueurs se creusent les méninges pour trouver

le meilleur mot qui sera déterminé par l'ordinateur. «Des fois on prend des chances, mais il ne faut pas trop en prendre parce qu'on se fait avoir... Quand on n'essaie pas, le mot est bon et quand on l'essaie, il n'est pas bon! Faut pas avoir peur d'être frustré pour jouer à ça...»

Le jeu, qui existe depuis 50 ans, demande beaucoup de stratégie, d'anticipation des gestes de l'adversaire et une connaissance maximale des mots, particulièrement les suffixes et préfixes. «Il faut maximiser les points de ses lettres. Tu peux faire un grand mot qui vaut 30 points ou un petit mot "niaiseux" qui en vaut 70. Il faut trouver les places payantes, on joue pour les points.» Il faut connaître les «p'tits mots à lettres chères», comme le dialecte chinois «wu» — le mot le plus souvent utilisé dans le jeu français —, la lettre grecque «xi», le préfixe «ex»...

Une vingtaine de Québécois iront «scrabbliser» au plat pays pour le championnat mondial. Parmi eux, François Bédard, champion québécois 1998 pour une septième année consécutive, Germain Boulianne, vice-champion québécois 1998 et huitième aux championnats du monde l'an dernier, et Philippe Lefrançois, le dauphin de Guillaume, champion québécois cadet 1998. Tous des gars... «Il y a beaucoup de femmes qui jouent, mais les meilleurs sont des gars. Pourquoi? Je ne sais pas», dit-il avant de lancer, l'air moqueur: «On doit être plus intelligents!»

SOUDAN «Quelles sont les limites de l'inacceptable?»

SUITE DE LA PAGE 1

Lors de sa dernière session en avril 1998, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a dénoncé le comportement des belligérants: «Massacres aveugles, déplacements forcés de population, rapt, traite et vente des enfants, conscription forcée, enlèvements, détention arbitraire, utilisation par toutes les parties de la force militaire pour entraver l'acheminement des secours et attaquer les convois...», sur fond de gisements pétroliers et de conflits tribaux. Tout s'enchaîne dans un engrenage tragique où les populations du Sud-Soudan se retrouvent otages d'une guerre qui les dépasse et qui les broie. Le 26 juin, le secrétaire général de l'ONU a appelé les belligérants «à conclure une trêve pour ouvrir les routes à l'aide humanitaire, puisque les secours aériens ne peuvent venir en aide à toutes les victimes de la malnutrition». La semaine dernière, sous la pression croissante de la communauté internationale, d'abord la rébellion, puis le pouvoir central ont décrété un cessez-le-feu de trois mois dans le Bahr el-Ghazal. Une trêve humanitaire qui, sur le terrain, n'engage cependant pas tous les chefs de faction.

Dans l'hôpital de brousse de MSF-Suisse, à Marial-Lou, un patient explique au docteur Abura: «Le prophète Isaïe a dit qu'un pays des hommes noirs, les souffrances seraient longues et terribles.» Les «patients» arrivent titubant après 3,4 ou cinq jours de marche et s'effondrent, épuisés, à l'entrée de l'hôpital. Au centre de nutrition, 130 gosses sont pris en charge. Ils sont faméliques, le ventre gonflé par les parasites. Certains ressemblent à des vieillards. Ils gémissent doucement. Le registre d'admission liste les dernières entrées: Akiin Dikdol, deux ans, fille, six kilos, 76 cm; Alek Ival, deux ans et demi, garçon, 6,4 kilos, 87 cm... Les mères montrent leurs seins secs et vides et leurs enfants squelettiques.

Environ 100 km plus loin, sur la piste défoncée qui mène à la grande ville de Wau, tenue par le gouvernement mais encerclée par l'APLS, c'est Kongoor. Aucune organisation humanitaire n'est basée ici. La situation n'est pas pire que dans le reste du Bahr el-Ghazal. L'aide à Kongoor n'est pas encore arrivée. Manque d'argent, manque d'avion, obstacles politiques, difficultés logistiques. Les plus faibles de la communauté sont allongés dans leur toukoul. Les plus vaillants partent avec leur calebasse chercher des racines et des feuilles, «les ayak et les aquar», ex-

plication Akropot, une fillette. D'autres feuilles sont nocives et ont tué. Akropot a une dizaine d'années. Elle n'a plus que la peau sur les os. Elle a perdu deux de ses frères cette année. Dans la quête pour leur survie, les Dinkas se heurtent aux fourmis qui ont constitué des provisions de graines. Alors, ils n'ont d'autre choix que de se nourrir que de capturer les fourmis et leurs précieuses graines.

Dans le district de Tonj, la population a défriché un champ pour signaler l'endroit des largages de nourritures aux pilotes des Hercules. Toute la journée, les hommes, les femmes et les enfants ont guetté le ciel. En vain. Armé de sa lance, un chef coutumier affirme: «Les hommes blancs disent la vérité. Ils nous avaient dit que la nourriture viendrait une fois que le champ serait prêt. Mais rien n'est venu. Nos enfants et les plus faibles sont en train de mourir.»

Sous l'arbre des palabres à Kongoor, le chef coutumier, Nathanaël, donne au visiteur un simple message: «Dites au monde que nous sommes en train de disparaître. Dites que chaque jour qui passe fait de nouvelles victimes. L'ennemi a trop de visages. Nous n'avons plus de nourriture, nous n'avons plus d'eau, trop de nos bêtes sont mortes.» La veille, il rendait la justice. «Si des membres d'une famille ont des vaches et d'autres n'en ont pas, ils ont l'obligation d'en donner au moins une.» Mais la famine est désormais telle que les croyances et les méthodes traditionnelles de solidarité de la société dinka se fissurent.

Montrant du doigt les trois principaux chamanes, Joseph, qui baragouine l'anglais, explique avec respect: «Ce sont les maîtres des sages, capables de rentrer en contact avec les esprits.» Le mois dernier, ils ont sacrifié un buffle blanc pour faire venir la pluie. Les gens du village ont accompli les danses traditionnelles et se sont adressés à leurs aïeux: «Nous avons imploré les ancêtres et Nialich [Dieu]. Nous leur avons dit que jamais la vie n'a été aussi difficile. Que nos enfants meurent en grand nombre.» Il a plu deux jours. Presque rien. Les maîtres des sages n'ont plus fait de nouveaux sacrifices. Ils n'ont pas de réponse aux malheurs qui frappent leur communauté. Coiffé d'un étrange bonnet rouge, Din Kual Dhol, le plus respecté des trois, dit dans un soufuffle: «Il faut se souvenir du nom de ceux qui meurent.»

Avec la disparition de milliers et de milliers de vaches, c'est désormais le fondement même de la société dinka qui est touchée. C'est la monnaie d'échange, celle qui permet d'acheter les femmes (de 50 à 100 vaches), c'est sur-

tout le principal instrument de survie grâce au lait et à la viande. Mais faute de pluie, beaucoup de troupeaux ont été décimés. Les populations déplacées ont aussi été contraintes de fuir sans leur bétail.

Après la famine qui fit 250 000 victimes à la fin des années 1980, les Nations unies ont mis en place en 1989 l'OLS, Opération Lifeline Sudan (Opération Survie au Soudan). Ce fut la naissance de Lokichokio, la ville frontière au Kenya, la base logistique. Depuis, le village humanitaire a grandi: les pilotes des quatre Hercules et des huit Bf-105 se détendent au bord de la piscine «Chez Kate». En février et en mars, ils étaient au repos: le gouvernement de Khartoum avait décrété une interdiction presque totale de ravitailler le Bahr el-Ghazal. L'arme humanitaire fait partie de l'arsenal des belligérants. L'APLS ponctionne une partie des secours pour nourrir ses soldats. Quant au régime de Khartoum, fort du principe de la souveraineté, il accepte ou rejette, selon son bon vouloir, les destinations proposées par l'OLS pour ses vols humanitaires. Il vient de mettre son veto pour ravitailler les régions près de l'Éthiopie. Accompagné de son escorte dans le bush, le commandant Bol Madut, numéro trois de l'APLS, accuse: «Le monde parle des droits de l'homme, mais ici les gens meurent de faim sous prétexte que Khartoum refuse de donner son approbation à l'aide humanitaire.»

Dans son bureau de Nairobi, Carl Tilsman, le coordinateur de l'OLS, dit prudemment: «Si des populations entières sont en danger de mort, alors les avions des Nations unies doivent voler. La question est de savoir quelles sont les limites de l'inacceptable.» En fait, l'OLS est, au mieux, un pion; au pire, un enjeu sur l'échiquier politique. Pour les donateurs, pour les belligérants, pour les organisations humanitaires. Lorsque Khartoum s'était opposée il y a quelques mois aux vols humanitaires sur le Bahr el-Ghazal, l'OLS voulait donner ses stocks de nourriture à des agences humanitaires indépendantes, mais certains donateurs ont refusé...

En attendant, la situation empire. Le manque de pluie laisse présager une nouvelle récolte catastrophique. Le chef coutumier, Nathanaël, constate: «Nous savons que beaucoup d'entre nous vont bientôt mourir.» La communauté internationale a préféré jusqu'ici verser des dizaines de millions de dollars pour financer l'OLS plutôt que de s'attaquer aux sources politiques de la famine. Combien de temps et de morts laissera-t-elle encore les belligérants utiliser l'arme de la faim?